

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 31 Janvier 2017

Membres présents :

Collège « professeurs » : Richard LE NAOUR, Guillaume GELLE, Sophie GANGLOFF, Carl ARNDT, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Aomar HADJADJ

Collège « autres enseignants » : Cécile BRION, Olivier DUPERON, Cédric JACQUARD, Leila BENSALAH, Jimmy MOREL

Collège « BIATSS » : Sandrine HENRY, Corinne JUPILLAT, Emmanuel BONNET, Virginie BRULE-PINTAUX

Collège « étudiants » : Adrien MEUNIER, Thomas DOGNA, Etienne COTIN

Personnalités extérieures : Arnaud ROBINET, Isabelle HELIOT-COURONNE, Annie BECRET, Jean-Luc PROST

Membres représentés :

Isabelle VILLENA a donné pouvoir à Richard LE NAOUR.

Lissan AFILAL a donné pouvoir à Leila BENSALAH.

Féthi CHEBLI a donné pouvoir à Cécile BRION.

Ahlem ARFAOUI et Didier MELAN ont donné pouvoir à Olivier DUPERON.

Pacôme SIENTZOFF a donné pouvoir à Etienne COTIN.

Quentin SPOONER a donné pouvoir à Thomas DOGNA.

Régis MARION a donné pouvoir à Emmanuel BONNET.

Marie-Pierre CURUTCHET et Sylvie CONTE ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Erol MERVE a donné pouvoir à Aomar HADJADJ.

Membres de droit :

- Guillaume GELLE, Président de l'université (voix délibérative)
- Julie ROBERT (agent comptable par interim), voix consultative

Invités de droit :

- Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAUX

- M. Jean PIERI, Directeur général des services

Invités : Laure CASTIN, Pierre MILLET, Christine JOURDAIN, Philippe POPLIMONT, Benjamin LEGRAND, Carole CORPEL, Marie-Odette VICTOR, Christophe BECKERICH, Maryse MESSAGER, Aurélie MIGUET, Marie OLIVIER, Didier MARCOTTE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Guillaume GELLE, Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

M. le Président présente ses vœux pour l'année 2017. Il souhaite que l'URCA retrouve le chemin de la réussite. En effet, il s'agit d'une année importante, avec la préparation de l'accréditation et celle de la mise en œuvre du projet scientifique.

M. le Président souhaite également que l'année 2017 soit une année avec plus de sérénité et de dialogue dans le fonctionnement de l'établissement. Il souhaite aussi à l'ensemble des administrateurs du CA ses meilleurs vœux dans l'ensemble de leurs activités, de la réussite et du bonheur.

M. Le Président rend hommage à différentes personnes de la communauté universitaire qui sont décédées :

- Mr **Marius KELFANI-VOLTZ**, étudiant en deuxième année de Master Histoire Moyen-Age ;
- Melle **Manon PICART-MAITRE**, étudiante en deuxième année de licence économie gestion à l'UFR Sciences économiques, sociales et de gestion ;
- Mr **Marcel DAVID** qui fut un important personnage de l'Université, Professeur de Mathématiques et premier Doyen de l'UFR Sciences exactes et naturelles dont il a été l'un des fondateurs. M. le Président indique qu'il était un fervent promoteur de l'Université, très investi dans l'action humanitaire et qui est décédé à l'âge de 100 ans. M. le Président souhaite saluer son action.

Les conseillers observent une minute de silence en hommage à ces trois personnes.

1°) Points d'information

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Arnaud ROBINET, représentant du Grand Reims.

M. le Président félicite également le nouveau Doyen de l'UFR Odontologie, M. Pierre MILLET, élu récemment.

- Arrivée de nouveaux Agents de l'Administration de l'URCA

M. le Président adresse un message de bienvenue à Mme Maryse MESSAGER, nouvelle Directrice des ressources humaines arrivée le 16 Janvier 2017. Mme Maryse MESSAGER indique qu'elle revient à Reims, ville où elle a résidé en 2009-2010. Elle indique être partie en détachement dans l'enseignement supérieur dans les ressources humaines, d'abord à l'Université de la Guyane, puis au rectorat.

M. le Président indique le départ de Mme Irène LECCA du poste d'Agent comptable de l'université qui, suite à sa suspension, a démissionné de ses fonctions le 02 Janvier 2017. Mme

Julie ROBERT a été nommée agent comptable par intérim. Un appel à candidatures est en cours actuellement.

M. Le Président indique l'arrivée de la Directrice des Etudes et de la Vie universitaire (DEVU), Mme Mélanie HOFFERT. Il indique par ailleurs que Mme Anna GOYCHMAN prendra ses fonctions en tant que Directrice des relations extérieures et du développement international (DREDI) prochainement et ajoute que Mme Honorine KATIR, Directrice du développement du Pôle AEBS (agro-sciences, environnement, biotechnologies et bio économie) a pris ses fonctions le 16 Janvier dernier.

- Nominations récentes

M. le Président indique la nomination de M. Romuald ARNOLD en tant que Directeur de la Direction du Numérique, récemment créée par le CA, et la nomination de Mme Christine VOISIN comme Directrice de la logistique, du patrimoine et du développement durable de l'Université. Le poste de Directeur adjoint de la DPLDD est actuellement en cours de recrutement.

- Communication du Bilan annuel et du rapport annuel de prévention des risques

M. le Président indique que le bilan annuel et le rapport annuel de prévention des risques a été mis dans la liste de diffusion à la disposition des membres du CA. Le Président indique que M. Vincent CONRAD est présent en séance pour répondre aux éventuelles questions des administrateurs.

- Installation du R10

M. le Président indique qu'il s'agit de la commission régionale des acteurs de la recherche pour la Région Grand Est, constituée des cinq universités, des quatre organismes de recherches ainsi que de la Région. Ce comité a vocation à gouverner la recherche en région de façon collégiale. Il a pour cadre le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Grand Est (SRDEII), et la mise en œuvre des orientations politiques en lien avec les orientations budgétaires adoptées par le Conseil Régional. Une première réunion d'installation et de présentation des différents enjeux de ce comité a eu lieu la semaine dernière. Il s'agira de réunir régulièrement l'ensemble des acteurs afin d'avoir une dynamique collective au niveau de la recherche de la région Grand Est. Mme Isabelle HELIOT-COURONNE indique qu'il s'agit d'établir une convergence entre les universités et les écoles, de travailler en lien avec les thématiques du monde économique.

M. le Président indique que ce point précis sera détaillé dans un prochain Conseil d'Administration. Au niveau de la COMUE, il indique qu'un dialogue est actuellement en cours avec les principaux acteurs du Ministère de l'enseignement supérieur, Pierre KOCH, Jacques MEYER et le Président ainsi qu'avec les tutelles (la DGESIP, le rectorat et le conseiller d'établissement) afin d'essayer de trouver un nouveau modèle pour le regroupement

universitaire. De toute évidence, le modèle de la communauté d'universités a trouvé ses limites dans un espace où une université est de taille largement supérieure à l'ensemble des autres acteurs. Elle doit jouer le rôle de dynamiser l'espace d'enseignement supérieur et trouver un modèle disposant de suffisamment de souplesse pour faire adhérer l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'ex-Champagne Ardenne. Ces acteurs ne sont pas tous membres actuellement de la COMUE. Il s'agit d'étudier des perspectives pour un nouveau modèle.

M. Aomar HADJADJ évoque la COMUE « grand Est » et il souhaite savoir si le Président a des informations à ce sujet. Le Président indique qu'il n'en a jamais entendu parler. M. le Président indique qu'il tiendra les administrateurs au courant des avancées. L'idée est de trouver un modèle permettant d'avoir une approche collective de l'enseignement supérieur et de la recherche et de veiller à ce que la Champagne-Ardenne joue le rôle de 3^e Pôle d'équilibre dans la région Grand Est, à côté de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Lorraine. Il s'agit d'un enjeu mentionné au sein du R10 sur lequel le Président RICHERT s'est positionné plusieurs fois. M. le Président ajoute qu'il faut trouver le bon modèle permettant d'avoir un pôle fort d'enseignement supérieur et de recherche.

M. Olivier DUPERON s'associe aux vœux du Président pour l'année 2017 et souhaite aux administrateurs une très belle année, tant sur un plan personnel que professionnel. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1°) Points d'information

2°) Adoption des procès-verbaux du CA du 10 Octobre 2016 et du CA du 13 Décembre 2016

3°) Questions pédagogiques

3.1 Portail Master

3.2 Création du Cursus Master en Ingénierie (CMI) « ingénierie en informatique : high performance visual computing »

3.3 Annexe financière du DU Suivi et probation des personnes placées sous main de justice

3.4 Annexe financière du DU Oenotourisme

3.5 Validation du projet d'expérimentation PACES

4°) Questions recherche

4.1 Critères d'attribution de la PEDR

5°) Questions statutaires

5.1 Statuts de l'URCA

5.2 Règlement intérieur de l'URCA

5.3 Statuts de l'ESI Reims

6°) Questions ressources humaines

6.1 Bilan social 2015

M. Olivier DUPERON indique que le point sur les Statuts de l'ESI Reims est reporté à un CA ultérieur puisque la Commission des Statuts a formulé un certain nombre de remarques, imposant de repasser en Conseil de composante. Il indique également la réception d'une question diverse qui sera traitée à la fin du Conseil.

2°) Adoption des procès-verbaux du CA du 10 Octobre 2016 et du CA du 13 Décembre 2016

- Adoption du procès-verbal du CA du 10 Octobre 2016

M. Aomar HADJADJ a une remarque page 23 du procès-verbal, il souhaite que les phrases suivantes soient enlevées du PV : *« la crainte est plutôt de voir des enseignants-chercheurs non produisant quitter l'unité. Il propose de réduire avec des personnes non produisant. »*

Ainsi amendé, le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 10 Octobre 2016, à l'unanimité.

- Adoption du procès-verbal du CA du 13 Décembre 2016

M. Thomas DOGNA a une remarque page 10 du procès-verbal, sur une confusion au niveau de la phrase suivante : « A titre d'exemple, les capacités d'accueils doivent notamment être intégrées à la réflexion sur l'accréditation. » M. Thomas DOGNA proposera une phrase de correction ultérieurement.

M. Le Président souhaite qu'une correction orthographique soit faite pour « Berkeley », et page 7, il souhaite que la phrase soit modifiée comme suit : « M. le Président précise aussi que suite à la construction initiale proposée à la rectrice avec une enveloppe au niveau de la masse salariale, une autre construction a été retenue après arbitrage. »

Ainsi amendé, Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 13 Décembre 2016, à l'unanimité.

3°) Questions pédagogiques

3.1 Portail Master

Mme Marie OLIVIER indique que le Portail Master est présenté au CA, suite à l'adoption de la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 régissant le passage de la licence au Master, en autorisant la poursuite des études avec la mise en place des capacités d'accueils en M1. Ce portail est un portail national d'information et d'aide à l'orientation pour les étudiants de licence. Ce portail ne va cependant pas leur permettre de candidater ou de s'inscrire. Ce

portail est un portail d'information, charge à l'établissement de mettre en place les modalités pour accueillir les candidatures. Ce portail est décliné par spécialité de Masters, pour les universités régies par les habilitations (vagues C et D), et par mention pour les universités sous le régime de l'accréditation (Vagues E, A et B). Il s'agit de mettre en place en M1 des capacités d'accueils par spécialités de Masters, à l'exception des Masters MEEF qui sont déjà accrédités. Le vote des administrateurs du CA portera sur les capacités d'accueils, les licences recommandées et les modalités de sélection. Les composantes ont données une capacité d'accueils en M1 par spécialité. Les lignes en vert sur le document fourni aux administrateurs (cf. annexe) correspondent à 3 mentions, la mention de Droit privé, de Droit public et de psychologie, qui sont les Masters souhaitant bénéficier pour un an de la dérogation. En effet, ces formations ne souhaitent pas sélectionner à l'entrée du Master 1 l'année prochaine mais souhaite attendre l'accréditation. M. le Président indique dans le processus une étape sur la région académique pour pouvoir trouver des places à des étudiants de licences qui n'en auraient pas obtenus dans la première phase de candidature. L'idée est d'avoir un Portail permettant de connaître réellement l'état des candidatures et des dossiers acceptés afin de permettre aux étudiants de trouver un Master.

Mme Marie FERREAU (représentante de Mme la rectrice) précise que ce texte traduit l'introduction du droit à la poursuite d'études. Le recteur de la région académique pourra proposer 3 affectations aux étudiants qui auraient obtenus des refus à leur candidature en Master. Parmi ces affectations, une au moins devra se situer dans l'établissement d'origine, ou à défaut dans la région académique. Par ailleurs, il semblerait qu'un certain nombre de noms de domaines aient été déposés « je trouve mon master.fr, je trouve mon master.com » et il faut être extrêmement vigilant et transmettre l'information aux étudiants. Ce sont des établissements privés qui ont rachetés ces noms de domaines et cela peut créer une confusion. Ce portail est gratuit et il n'y a pas de frais de dossiers.

M. Thomas DOGNA indique que les étudiants n'iront pas à l'encontre de la décision prise en CFVU. Il faudra cependant rester vigilant sur certains masters dans la continuité, qui n'ont quasiment pas d'étudiants en deuxième année, pour à la fois garder une certaine qualité pédagogique à l'Université, mais également faire attention aux dépenses financières. M. Thomas DOGNA précise que sur le Portail, en termes de réseaux internet, il est possible de s'appuyer sur les associations étudiantes de l'Université afin de développer la communication et sensibiliser au mieux les étudiants en 3^{ème} année. M. Le Président ajoute qu'une communication spécifique sera faite à destination des étudiants afin de les alerter sur cette question de « faux portail », qui n'a pas la labellisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si ce sont les conseils pédagogiques des spécialités qui devront faire le choix s'il y a plus d'étudiants qui souhaitent intégrer un Master ou une spécialité. M. le Président précise qu'il s'agit d'un jury. Il remarque que l'université est de plus en plus exposée à des risques de recours. Des modalités d'examens des candidatures ont été

définies, sur dossier avec une diffusion de l'ensemble de ce qui est demandé comme élément de dossier étudiant ; la composition des jurys etc. Il s'agit d'un processus qui est très cadré et suivi au niveau de la tutelle et qui doit être respecté.

M. Thomas DOGNA souhaite savoir lorsque les capacités d'accueils ont été fixées dans les différents conseils si le monde socio-économique a été associé dans les réflexions ou pas. Mme Marie OLIVIER informe qu'elle ne connaît pas la réponse à cette question. Cela étant, elle imagine que les capacités d'accueils ont été fixées en fonction de ce qui était capable de faire actuellement en M2, en tenant compte de l'insertion professionnelle et du monde socio-économique.

M. Le Président indique qu'une réunion a eu lieu dernièrement avec l'ensemble des acteurs de la Région Grand-Est avec les 3 rectrices respectives des 3 académies. Les capacités d'accueils remontées se situent sur l'année N-1 et il n'y a pas eu de baisses importantes de capacités d'accueils. Aucun changement n'a eu lieu au niveau du passage en Master. Le principal changement sera dans la mise en conformité du fonctionnement de l'Université sur les examens de candidatures avec l'encadrement sur le plan règlementaire.

Mme Leila BENSALAH intervient par rapport à la dérogation concernant la sélection en Master de psychologie cette année et l'année prochaine. Elle souhaite savoir si la sélection se fera cette année encore à l'entrée du Master 2 et demande comment elle se fera en 2018. Mme Marie OLIVIER indique qu'en effet la sélection cette année se fait à l'entrée du M2 mais que deux sélections seront faites en 2018: une sélection à l'entrée du M1 et une sélection à l'entrée du M2. M. le Président ajoute que la dérogation est prévue pour un an, même si le décret n'est pas encore sorti.

M. Thomas DOGNA souhaite savoir si la dérogation peut être reconduite. Mme Marie OLIVIER indique qu'à partir du moment où l'établissement entre dans l'accréditation pour la rentrée 2018, il n'y aura pas de reconduction.

Mme Christine JOURDAIN indique que les journées portes ouvertes sont prévues le samedi 04 Février 2017. Des informations seront certainement à transmettre aux étudiants. Elle souhaite savoir s'il serait possible d'avoir un message commun du SEVE adressé aux composantes sur la procédure de sélection telle qu'elle a été décidée en CFVU, de façon à ce que l'information soit bien donnée au moment des journées portes ouvertes.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve (sous réserve des modifications qui pourraient intervenir lors du dialogue avec l'Etat) les éléments suivants validés pour avis en CFVU du 17 janvier 2017, à l'unanimité :

- *Capacités d'accueil par formation (tableau Portail Master joint en annexe)*
- *Licences recommandées*

- *Modalités de sélection : identiques pour toutes les formations : dossier (avec CV, lettre de motivation et projet professionnel) et éventuellement entretien individuel (CV et projet professionnel)*

3.2 Création du Coursus Master en Ingénierie (CMI)

Mme Marie OLIVIER indique qu'il s'agit d'un cursus master en ingénierie, avec une formation en 5 ans aboutissant à une formation d'ingénieur en informatique intégrant des compétences particulières en calcul haute performance et en imagerie numérique. L'accréditation est donnée par le réseau Figure. Ce cursus s'appuie sur des diplômes existants, en l'occurrence le DUT d'informatique, la licence d'informatique et le master d'informatique. Il s'agit, pour un certain nombre d'étudiants sélectionnés sur dossier de leur donner 20% de cours en plus. Cette formation prend appui sur 3 équipes du CRESTIC. L'objectif est de garder de « bons étudiants », qui seront sélectionnés sur dossier et afficher l'expertise de l'établissement en calcul haute performance et en imagerie numérique, également de consolider les liens avec les entreprises, et d'ouvrir les étudiants davantage à l'international.

M. Le Président ajoute qu'il ne s'agit pas d'un diplôme reconnu par la CTI. Il s'agit de masters spécialisés en ingénierie. Il est question de leur donner la reconnaissance européenne. Il s'agit d'une formation dans laquelle la recherche est beaucoup plus présente. Un cursus en ingénierie en bioraffinerie et bioéconomie existe déjà à l'URCA. L'URCA a adhéré au réseau Figure dans ce cadre-là. Il s'agit de déployer une deuxième formation par le réseau Figure, qui est issu des appels à projets du PIA 2 sur les IDEFI. M. Le Président indique que ce qui est proposé aujourd'hui, c'est l'approbation de la délibération adoptée par la CFVU le 13 Décembre 2016. Ce projet a largement été adopté avec sur 22 votants, 21 pour et 1 contre.

Mme Leila BENSALAH souhaite savoir pourquoi cela n'apparaît pas sur le portail Master. Mme Marie OLIVIER indique que cela est adossé à des formations existantes (Masters) qui, elles, apparaissent sur le Portail.

M. Le Président ajoute que la première année de la formation va ouvrir. La reconnaissance a été faite par le Réseau Figure. Le Master n'arrivera que dans 4 ans.

M. Aomar HADJADJ remarque qu'une lettre d'appui du laboratoire a été jointe au dossier. Il souhaite savoir s'il s'agit de prouver l'adossement recherche ou si cela est habituel. M. Le Président indique que cela est habituel. Le réseau Figure est demandeur. Il ajoute que le réseau Figure est déjà venu faire une visite et revient dans l'établissement le 03 Février pour faire un audit.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir de quelle composante dépend cette formation. M. Le Président indique qu'il s'agit de l'UFR Sciences exactes et naturelles en partenariat avec l'IUT de Reims-Châlons-Charleville. M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si un avis a été donné sur cette formation. M. Le Président répond par l'affirmative.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du cursus Master en ingénierie (CMI) « ingénierie en informatique : high performance visual computing », à l'unanimité.

3.3 Annexe financière du Diplôme Universitaire (DU) Suivi et probation des personnes placées sous main de justice

M. Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une augmentation substantielle des frais d'inscription de ce DU, qui a été présenté en commission des moyens. La commission des moyens a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. Aomar HADJADJ indique que deux annexes financières sont proposées à l'ordre du jour du CA. Il ne comprend pas pourquoi l'heure d'un enseignant titulaire n'est pas chiffrée de la même façon d'un DU à un autre. C'est compréhensible pour des vacataires professionnels où sont inclus les frais de déplacement. M. Olivier DUPERON indique que c'est une différence qui a déjà été relevée. Pour le moment, il n'y a pas de tarifs adoptés par les instances de l'université s'agissant des frais d'inscription pour les DU. Ce travail est réalisé au sein des composantes et ce type d'écart devra certainement être relevé dans le futur. Actuellement, aucune tarification n'est établie au sein de l'Université pour ce type de formation.

M. Aomar HADJADJ souligne qu'avec les restrictions budgétaires de l'établissement actuellement, cela ne peut pas être 40 euros l'heure.

Mme Leila BENSALAH remarque pour le DU Droit une différence entre les 137.5 heures TD avec un coût horaire de 42.96 pour les enseignants titulaires et les enseignants vacataires avec 140 Heures TD, avec un coût horaire de 58,23. En effet, dans les heures faites par les vacataires ou les titulaires, le coût est plus chargé pour les vacataires. M. Le Président indique que c'est le montant chargé. Le taux de charge des enseignants et des personnels de l'éducation nationale est de 5%. Le taux de charge pour les personnels peut aller jusqu'à 45%. M. Le Président indique que les coûts augmentent progressivement pour arriver au plus près possible de ce que devrait être le coût moyen de l'heure dans l'université sur de la formation continue. Selon les fourchettes classiques, ce coût chargé pourrait être situé entre 180 € et 230 € de l'heure. Il n'est pas possible de gérer cette transition, les DU fermeraient à un tel coût. Les DU ont également un public, du sens sur le territoire. M. Olivier DUPERON indique que ce DU s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux étudiants. La part pédagogique passe à 1400 € pour l'inscription des étudiants, ce qui doit représenter un triplement des tarifs par rapport à ce qui était pratiqué jusque-là.

M. le Président indique que le DU Œnotourisme s'inscrit aussi dans une logique de continuité de l'obtention du label UNESCO pour la Champagne, dans une perspective « d'un œnotourisme à la champenoise ». Il faut créer cette dynamique avec les partenaires, de sorte que ce soit une opération rentable au niveau de l'Université. Il faut trouver un équilibre entre l'intérêt de l'activité de l'Université d'une part et la réalité économique. M. Le Président

indique que la proposition actuelle est de se rapprocher du coût réel. Le coût englobe le coût enseignant. M. Olivier DUPERON indique que c'est la progression des tarifs qui a emporté l'avis de la commission des moyens.

Mme Leila BENSALAH indique que l'on ne connaît pas l'heure TD de référence. M. le Président indique que l'on connaît néanmoins le coût de l'heure TD qui est payée. Mme Leila BENSALAH souhaite avoir une réponse claire sur l'heure TD. M. le Président ajoute que l'heure TD peut-être variable en fonction de la personne qui enseigne. S'il s'agit d'un agent de la fonction publique, l'heure TD est à pratiquement 42 € et des charges à 5%. S'il s'agit d'une personne qui vient d'une structure privée, elle peut passer à plus de 60 €, car chargée à 45%.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'annexe financière du DU Suivi et probation des personnes placées sous main de justice, avec 31 voix pour et 2 abstentions.

3.4 Annexe financière du Diplôme Universitaire (DU) Œnotourisme

Mme Laure CASTIN indique que ce diplôme universitaire œnotourisme sera dispensé en anglais et monté en lien étroit avec la filière viticole et les acteurs du tourisme sur le territoire. Elle indique que ce DU a été fait pour s'adapter au plus près des attentes des professionnels, assez conséquentes dans les 5 à 10 ans à venir. Un premier projet avait déjà été passé à la CFVU et au CA en juillet 2016. L'annexe financière est de nouveau présentée au CA afin de garantir encore une fois l'autofinancement de la formation. Les frais de scolarité de 3000 € présentés en Juillet 2016 ne permettaient pas, après finalisation de la maquette, de garantir l'autofinancement, d'où la nécessité de proposition d'augmenter les tarifs. Mme Laure CASTIN rappelle qu'il s'agit d'une formation initiale et professionnelle également, avec des tarifs différenciés pour les intervenants extérieurs. En effet, il n'est possible de faire venir des intervenants de qualité en proposant des tarifs trop bas.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir à quel type de public s'adresse cette formation qui justifierait une formation dispensée en anglais. Mme Laure CASTIN rappelle que cette formation sera effectivement dispensée en anglais. Les étudiants peuvent venir d'horizons divers, étant donné que ce DU recouvre des réalités professionnelles très variées. Cela peut être par exemple des étudiants en BTS viticulture et œnologie, avec une formation en langue vivante et en civilisation, en communication... Une remise à niveau sera organisée, et des modules de formation correspondants aux attentes que recouvrent les activités d'œnologie seront proposées. L'attente est d'avoir un public « mixte », à la fois français et étranger, initial et professionnel.

M. Arnaud ROBINET indique la satisfaction de cette initiative de l'Université qui correspondait à la volonté politique au sens large du développement économique du territoire de Reims et du Grand Reims, même au-delà avec l'ensemble de la Région. En effet, un certain retard peut être constaté par rapport à d'autres partenaires de la région Grand Est, en avance et en pointe sur ce domaine. Actuellement, avec les deux labellisations, l'UNESCO et celle sur le territoire,

la labellisation des maisons de champagne mise en place lors des Assises de l'œnotourisme à Reims il y a quelques mois constitue une véritable avancée. M. Le Président remercie M. ROBINET pour cette intervention.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'annexe financière du DU Oenotourisme, avec 31 voix pour, et 2 abstentions.

3.5 Validation du Projet d'expérimentation PACES

Mme Marie OLIVIER indique qu'il s'agit d'une expérimentation proposée dans diverses universités. Pour l'URCA, il s'agit des composantes de pharmacie et maïeutique. Il s'agit de réserver une petite part du numerus clausus suite à la 1^{ère} année de médecine à des étudiants qui ne suivraient pas la PACES et ne prépareraient pas le concours, et qui seraient issus d'une licence plus classique (par exemple une L2 en science et vie de la terre). L'idée est de permettre l'accès des études médicales à des étudiants sans avoir à passer le concours. Sur dossier, il s'agit d'accéder à la 2^{ème} année de pharmacie ou de maïeutique. Le numerus clausus est fixe et si le nombre de places réservées à ces dossiers n'était pas rempli car ne disposant pas de qualités de dossiers suffisants, les places basculeraient sur des réussites aux concours. Il ne s'agit pas de diminuer le nombre de places.

M. Adrien MEUNIER indique que les étudiants sont satisfaits de la volonté de l'URCA d'aller de l'avant. En effet, la PACES ne fonctionne pas. Le fait d'avoir une expérimentation est satisfaisante. Néanmoins, il faudra être vigilant quant à l'évaluation des étudiants arrivant dans ces filières. Il est judicieux d'élargir « l'étudiant-type » d'une filière médicale et il est important que les étudiants soient dans ce processus d'évaluation, notamment l'association du tutorat santé qui suit la PACES quotidiennement et qui est concerné dans l'évaluation de ces personnes.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir qui aura en charge de retenir les dossiers. M. Jean-Marc MILLOT indique que c'est une demande qui s'effectue à l'initiative de l'UFR de pharmacie. En effet, depuis 4 ou 5 ans une véritable hiérarchisation entre les filières de santé est présente, la filière pharmacie étant systématiquement choisie par les étudiants en dernière position parmi l'ensemble des filières de santé. Environ 50% des étudiants choisissent pharmacie par défaut. Ils ne sont reçus dans aucune des autres filières. Le taux d'échec en 2^{ème} année et 3^{ème} année est vraiment important. L'idée de cette expérimentation est que les étudiants choisissent pharmacie par choix réel. L'expérimentation ne peut durer que 3 ans jusqu'en 2020. Un comité de pilotage a été proposé au niveau du Pôle Santé et un véritable jury doit être validé par les instances afin d'auditionner les étudiants et évaluer les dossiers. Il a été proposé 20 % du numerus clausus en première année et ensuite 30%. Si les 30% ne sont pas atteints, les places rebasculeraient vers le numerus clausus via la première année commune des études de santé.

M. Carl ARNDT indique que les étudiants des 2^{èmes} et 3^{èmes} années dans les filières médicales sont souvent des étudiants brillants. Cette expérimentation représente une expérience

intéressante d'avoir ces étudiants venant d'horizons différents qui apportent une autre vision de la médecine. La question de la sélection du dossier est vraiment essentielle, ce sont des dossiers qui ont été bien sélectionnés. Il est important de se doter d'un conseil de sélection des dossiers qui soit le plus pertinent possible.

M. Thomas DOGNA indique que, couplé avec l'expérimentation, il est possible d'avoir une politique d'orientation innovante, de changer des simples « journées portes ouvertes » afin de comprendre, au-delà de ce que recouvre la PACES, les différentes formations en santé. Il faut travailler sur ces aspects à la rentrée de septembre, afin que l'expérimentation soit viable.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le projet d'expérimentation PACES, à l'unanimité.

4°) Questions recherche

4.1 Critères d'attribution de la PEDR

M. Didier MARCOTTE indique que les principes d'attribution de la PEDR, aux termes de la loi, doivent être discutés par la commission recherche plénière avant d'être soumis au CA 15 jours au plus tard avant le début de la campagne. La campagne s'ouvrira en Février. Dans un dernier temps, après les retours du CNU pour établir la liste des candidats retenus, les attributions nominatives sont arrêtées en commission recherche restreinte à l'automne. Les critères tels que discutés par la commission recherche le 17 Janvier dernier ont été transmis aux administrateurs via la liste de diffusion. Les principes d'attribution en vigueur à Reims depuis Mars 2014 reconnaissent la PEDR à l'ensemble des candidats notés A par le CNU (20% meilleurs dossiers), qui se voient attribuer une PEDR au taux plein (6700 €), et aux candidats notés B (30% suivants), à qui est attribuée une PEDR au taux de 5100 €. Cela faisait un système a priori très généreux si l'on considère la situation des autres universités de France, mais pénalisant pour un certain nombre de catégories de dossiers, notamment ceux qui ne comportent que des A pour les 4 critères et se trouvent classés nonobstant dans les 30% suivants des meilleurs dossiers. Les disparités ainsi créées n'étaient pas le reflet de l'excellence des dossiers concernés. D'autre part, l'attribution automatique d'une PEDR à l'ensemble des dossiers B et A avait pour effet que chaque année l'URCA affectait à la PEDR une somme supérieure à celle qui était attribuée au fonctionnement des laboratoires.) Cela appelle à un rééquilibrage. Il est proposé de revenir au texte de l'arrêté ministériel du 17 Novembre 2010, mais en associant les maîtres de conférences aux professeurs des universités de deuxième classe dans une même catégorie. D'autre part, pour éviter les effets de seuil, il est proposé une PEDR modulée sur un système à points, avec dix taux différenciés pour les dossiers relevant des 30 % et qui ne présentent aucune note C.

M. Olivier DUPERON rappelle que le CA doit arrêter ces critères, après avis de la commission recherche. Celle-ci a donné un avis favorable.

M. Thomas DOGNA souligne que les critères ont été approuvés par la commission recherche à la majorité, mais avec pas mal d'opposition. Il souhaite connaître les raisons de cette opposition. M. Didier MARCOTTE indique d'une part que certains collègues estimaient qu'accorder à la catégorie des 30% une PEDR sans autre forme de discussion aurait été incitatif. De plus, la distinction entre PR 1^{ère} classe d'un côté et PR 2^{ème} classe et MCF de l'autre a été mise en cause au cours des discussions, alors qu'elle est pourtant conforme à l'arrêté ministériel de 2010.

M. Richard LE NAOUR indique qu'il est possible de faire autrement ; d'appliquer l'arrêté ministériel et de débattre pour se demander pourquoi ces deux sous-catégories sont distinguées.

M. Le Président indique que la proposition faite correspond à un certain nombre de standards internationaux, dans lesquels les MC et les PR de seconde classe sont des PR associés. L'esprit du texte qui encadre la PEDR est celui-ci. Il est proposé de revenir à cet esprit-là afin de ne pas marquer les différences entre les MC et les PR de 2^{nde} classe. Il a été regardé un système où il n'y a pas cet « effet de seuil ». Le système à point avait déjà été évoqué en 2014 lors d'un CA et une proposition là-dessus avait été faite en séance. Cette idée du système à points avait déjà été soumise. Il faut essayer de prendre en compte pour chaque enseignant-chercheur et dans chaque CNU des spécificités qui peuvent être données sur l'évaluation de chacun des critères. Dans les propositions, des exclusions ont été faites (C). La nouvelle proposition faite prend en considération le fait que pour avoir une prime de l'URCA, il faut avoir une activité qui valorise l'URCA.

M. Richard LE NAOUR indique que son propos portait sur les 20% retenus par le CNU. Il n'y a pas de différence entre un PR de 1^{ère} classe qui obtient A sur tous les critères obtenus, et un PR de 2^{ème} classe qui obtient A sur les critères obtenus. Il ne comprend pas la raison pour laquelle ils ne touchent pas la même PEDR. Il ne comprend pas la distinction PR 1^{ère} classe/PR classe exceptionnelle et un PR2/MC. M. le Président indique qu'on est revenu au texte initial de la PEDR. Il ajoute que la contribution de la prime à la part de revenu va dépendre du revenu.

M. Cédric JACQUARD souhaite savoir s'il va y avoir un effet rétroactif. M. Le Président indique que l'arrêté est fixé pour une durée de 4 ans et que cette nouvelle prime s'adresse aux nouveaux titulaires. M. Cédric JACQUARD souhaite savoir si un calcul du coût a été fait par rapport au dossier actuel afin d'estimer l'enveloppe. M. Didier MARCOTTE indique qu'en considérant l'application sur quatre années de ces principes, le gain serait tel qu'il sera possible de payer 8 années en de contrat doctoral. (environ 25% de gains)

Mme Sandrine HENRY remarque que sur le document (3ème point), *les titulaires d'une chaire reçoivent une PEDR au taux de 6000 €*. Elle souhaite savoir si il est envisageable que le titulaire d'une chaire soit classé B ou C et perçoive la PEDR. M. Le Président indique que c'est envisageable dans la pratique s'il fait la demande d'une PEDR et qu'il est mal évalué. Au niveau

des B et des C, cela dépend des 50% des 20 meilleurs pourcents ou des 30 meilleurs pourcents. Des collègues ont 4 A sur tous les critères et sont pourtant B.

M. Richard le NAOUR indique qu'il faut inciter les enseignants-chercheurs à redéposer leur dossier l'année suivante.

M. Aomar HADJADJ constate que d'une section à une autre, dans certaines sections, un C donne automatiquement un résultat final C. Dans d'autres sections, cela peut donner un B.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les critères d'attribution de la PEDR avec 23 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

M. Richard LE NAOUR s'interroge sur le fait de savoir si les chaires sont obligatoirement associées à une PEDR. M. le Président indique que dans les statuts des chaires de l'URCA, effectivement une prime est présente. M. Didier MARCOTTE indique qu'un titulaire d'une chaire peut se porter candidat à la PEDR. En 2016, certains collègues ont été notés A. La PEDR sera de 6700 €. L'intérêt était donc de faire un différentiel entre la PEDR attribuée à la chaire, et les 6700 € de la PEDR attribués à un dossier soumis à l'évaluation du CNU, qui est une évaluation nationale d'un côté, et une attribution locale dans le cadre d'une chaire.

5°) Questions statutaires

5.1 Statuts de l'URCA (modification de l'article 11)

M. Olivier DUPERON indique que les deux établissements intercommunaux ont changé de périmètre et de dénomination. Cette modification va permettre d'évoluer avec les évolutions territoriales.

M. Le Président indique que la formulation a été trouvée pour convenir aux évolutions, dans un souci de stabilité des Statuts.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification de l'article 11 des Statuts de l'URCA, à l'unanimité.

5.2 Règlement intérieur de l'URCA

M. Olivier DUPERON indique que la révision du règlement intérieur a été motivée par plusieurs objectifs. Tout d'abord, une nécessité d'adaptation du règlement intérieur, étant donné qu'il n'était plus conforme aux textes en vigueur (loi ESR). La révision du règlement intérieur correspond à une volonté de simplification, de clarification dans sa présentation (ajout d'un sommaire faisant apparaître les différents sujets thèmes après thèmes). Elle traduit également une volonté d'introduire davantage de souplesse et d'adaptabilité qui doit permettre au règlement intérieur de rester en place et de s'appliquer à l'Université quel que soit sa gouvernance, les orientations que l'on souhaite donner à telle commission ou tels groupes de travail. Il doit permettre au règlement intérieur de s'inscrire dans la durée. Il ne doit pas être modifié à chaque fois que l'on cherche à introduire un élément nouveau dans le pilotage de l'Université. Par ailleurs, concernant les droits et obligations des personnels et des

usagers, des précisions ont été apportées, par exemple sur l'organisation des examens. M. Olivier DUPERON ajoute que la commission des Statuts, réunie le 27 Janvier 2017 s'est prononcée à l'unanimité sur ce texte, avec une abstention sur un point spécifique (personnalité extérieure). Le Comité Technique réuni le 30 Janvier 2017 s'est prononcé en faveur de ce règlement intérieur à l'unanimité.

M. Thomas DOGNA intervient sur la page 3 du tableau ancienne/nouvelle version, et sur l'ajout de « *sauf circonstances exceptionnelles* ». Il souhaite avoir une explication sur les circonstances exceptionnelles. M. Olivier DUPERON précise qu'il s'agit des circonstances ne permettant pas à l'Université de communiquer les documents dans les délais requis (par exemple, le PREF et les rendez-vous avec la rectrice pouvant se situer dans une période inférieure). Il s'agit de situations rares mais dans lesquelles l'Université se trouve empêchée de transmettre les documents dans les huit jours requis.

M. Thomas DOGNA a une remarque sur la phrase suivante : « *Le Président assure la police de la séance et dirige les débats. Il lui appartient d'ouvrir et de lever la séance. Il peut déterminer un temps limité de paroles pour un point à l'ordre du jour.* » M. Thomas DOGNA indique que dans ce cas, il peut y avoir censure si les débats durent trop longtemps. M. Le Président indique que l'on peut donner une durée au débat. Il s'agit d'une disposition qui existait déjà dans le précédent règlement intérieur.

M. Olivier DUPERON indique qu'il ne s'agit pas de censure. L'ensemble des avis doit pouvoir s'exprimer, et c'est seulement une fois que la prise de parole de chaque avis a été entendue que le Président peut clore le débat. Il ne s'agit pas d'empêcher des conseillers d'intervenir ou de prendre la parole.

M. Thomas DOGNA intervient page 14, il souhaite savoir pourquoi est intervenu un changement entre le droit d'association et la liberté d'association. M. Olivier DUPERON indique que l'affirmation d'une liberté est juridiquement et symboliquement plus forte que la simple reconnaissance d'un Droit. Il s'agit de la différence entre un droit-créance et un droit-liberté. Dans la jurisprudence du Conseil d'Etat, la notion de liberté renvoie à la notion de liberté publique et de liberté fondamentale et reçoit une protection plus forte que la simple affirmation d'un droit. Cela va dans le sens d'un renforcement.

M. Thomas DOGNA intervient sur la page 18-19 en lien avec la page 22 (article sur le harcèlement). Il souhaite aller plus loin et ajouter en rapport avec le bizutage et le harcèlement, que le BVE pourrait s'en saisir en relation avec les associations étudiantes afin de permettre d'éviter tout acte de discrimination ou de bizutage. Il serait souhaitable de développer quelques actions avec le comité d'orientation du BVE, au-delà du règlement intérieur avec un travail concret. M. Olivier DUPERON indique que pour le harcèlement il est renvoyé au CHSCT qui peut proposer les moyens d'y remédier.

M. Thomas DOGNA indique qu'il pourrait être judicieux d'ajouter à l'article 16 sur le Délit de bizutage (page 22) que « le comité d'orientation du BVE doit être tenu informé de toutes les

situations du bizutage et réfléchir aux moyens d'y remédier. » M. Olivier DUPERON indique que cela correspond bien à cette prévention et répression du bizutage et que cela sera ajouté.

M. Thomas DOGNA a une remarque page 25, au niveau de l'article 17.4 « charte du doctorat ». Il remarque qu'il n'est pas mentionné l'approbation de la charte du doctorat par la commission recherche. Cela pourrait constituer un point positif pour que les doctorants disposent d'un minimum de droits. M. Le Président indique que l'approbation de la Charte n'est pas faite par la commission recherche, mais par le CA. Dans les textes, la Charte doit être approuvée par les Conseils d'école doctorale. Il est vrai que la tendance dans l'établissement est de ne pas donner aux conseils des écoles doctorales le rôle qu'il leur est imparti. Cela ne va pas forcément dans l'intérêt des étudiants. Cela étant, porter à la connaissance du CA les différentes chartes et les approbations par les écoles doctorales peut être un plus. M. le Président propose alors de rajouter que « *toute modification de charte par les conseils d'écoles doctorales doit être portée à la connaissance du CA.* »

M. Emmanuel BONNET indique que les circonstances exceptionnelles ont été évoquées, donc il faut considérer que le CT du 30 Janvier était « exceptionnel », étant donné qu'il y a des éléments nouveaux et des modifications proposées par le CT. Il souligne qu'à l'avenir, en termes d'organisation, il serait judicieux de décorréliser les instances qui vont s'exprimer, sur un document soumis au CA, avec la possibilité de modifier et d'apporter des compléments au CA. Il faudrait avoir ces modifications 8 jours avant. M. Olivier DUPERON indique que formellement, le CA se prononce sur la proposition qui lui est adressée, en prenant en compte les propositions de modifications de la commission des statuts et du CT qui rendent des avis. M. Emmanuel BONNET indique que cela permettrait aussi de soumettre ou pas les questions diverses qui peuvent être soulevées par une instance précédente, ou le résultat de la discussion qui a eu lieu dans l'instance précédente. M. le Président souligne que les modifications présentées en séance sont mineures. Dans le cas de modifications plus importantes, la discussion sur le règlement intérieur aurait été reportée au CA suivant.

Mme Annie BECRET souhaite justifier son abstention dans la commission des statuts. Dans la nouvelle composition proposée, il s'agit d'enlever la personnalité extérieure. Elle estime que c'est un peu dommage, car cela permettrait d'avoir un regard extérieur. M. le Président indique que c'était le sens initial de l'intégration d'une personnalité extérieure aux commissions, puis le constat a été fait qu'il y avait un fort taux d'absentéisme. Toutefois, les personnalités extérieures ont été conservées notamment dans la CPRI, comme invités permanents, car ils contribuent à la vie de l'Université.

M. Olivier DUPERON indique qu'une précision est apportée sur les droits d'inscription (Article 17.1). Mme Carole CORPEL indique qu'il faut supprimer le dernier alinéa car il n'est plus en vigueur depuis une délibération du CA de septembre 2012.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modifications présentées en séance du règlement intérieur de l'URCA, avec **30 voix pour et 1***

abstention.

M. le Président remercie l'ensemble des personnes qui ont été mobilisées sur ce règlement intérieur, la Direction des Affaires juridiques, les membres des différentes commissions. Depuis la mise à jour de la loi ESR en Juillet 2013, le règlement intérieur n'était pas conforme. Il y a une volonté de simplification et d'intégration d'éléments importants pour le pilotage de l'Université, notamment en matière d'examens (avec un renvoi aux guides des études qui sera actualisé). Il est extrêmement important que ce règlement intérieur soit connu, diffusé largement dans l'établissement et appliqué. Avec la délibération du CA, un communiqué sera adressé à l'ensemble des acteurs de l'université, pour mise en application immédiate. Des recommandations seront adressées aux différentes structures de l'université pour son application. Pour toutes questions, il faudra prendre attache avec la Direction des Affaires juridiques, qui est habilitée à faire des commentaires.

M. Olivier DUPERON complète en indiquant que les composantes UFR, laboratoires ont la possibilité d'adopter leur propre règlement intérieur qui doit s'inscrire en conformité avec le règlement intérieur de l'URCA. Des précisions complémentaires peuvent néanmoins être adoptées en lien avec telle ou telle activité, mais sans possibilité de dérogation.

5.3 Statuts ESI Reims reporté

6°) Questions ressources humaines

6.1 Bilan social 2015

Présentation par Aurélie MIGUET (PowerPoint en séance)

M. Emmanuel BONNET souligne qu'il s'agit d'un travail mis en œuvre depuis 3 ans qui est de qualité en termes d'analyse. Il s'agit d'un élément permettant d'avoir des indicateurs pour la santé de l'établissement en termes de gestion des ressources humaines. Un petit bémol cependant sur les échantillons. En effet, par exemple sur une analyse statistique sur un échantillon de 5 personnes.

M. Le Président indique qu'il s'agit d'un travail qui s'améliore d'année en année et il remercie la Direction des ressources humaines pour ce travail de qualité, notamment Mme Aurélie MIGUET, qui a piloté l'équipe ainsi que Mme Maryse MESSAGER.

M. Olivier DUPERON précise que le bilan 2016 sera présenté plus rapidement que le bilan 2015.

Question diverse

Cette question a été posée par M. Lissan AFILAL. La question porte sur les difficultés que rencontrent certaines composantes pour se conformer aux mesures fixées par la lettre de cadrage du 27 Janvier 2017.

Plusieurs questions se posent :

1. *A-t-on évalué l'impact de ces mesures sur notre offre de formation en Master ?*
2. *Comment la présidence compte accompagner les composantes pour continuer à porter certains Masters ?*
3. *Peut-on avoir les critères qui ont permis de fixer des heures étudiants ainsi qu'un comparatif des heures étudiants existants sur PREF et hors PREF ?*

M. Olivier DUPERON indique que cette question diverse a été reçue ce matin. Il avait été demandé à ce que les questions diverses, dans la mesure du possible, soient transmises avant le CA.

Mme Marie OLIVIER indique qu'une lettre a été envoyée aux composantes, avec un tableau leur définissant une enveloppe horaire, contenant les diplômes pour l'accréditation. Elle indique que le PREF fait suite à deux déficits ayant pour cause une augmentation de la masse salariale, et un nombre trop élevé de cours, par rapport au nombre d'étudiants. En comparant avec d'autres universités, l'URCA fait beaucoup plus d'heures de cours par étudiant que dans les autres universités. Une réduction du nombre d'heures de cours a donc été faite. L'idée est de le faire sans trop réduire le nombre de diplômes. Pour cela a été défini, par type de diplôme, le « H sur E », il s'agit du nombre d'heures par étudiant. Ces « H sur E » dépendent du type de diplôme. Afin de les fixer pour l'enveloppe d'accréditation, la base a été de prendre ce qui se faisait avec un objectif de maîtrise de coût. C'est pour cela qu'il a été fixé pour les licences générales un « H sur E » de 10. Une augmentation du « H sur E » a été faite pour les licences scientifiques, avec 18. Les licences scientifiques contiennent plus d'heures, et proposent des TP avec un nombre d'étudiants plus restreints, donc davantage de groupes.

Il a été fixé pour les DUT un « H sur E » à 30. Les licences professionnelles ont un « H sur E » à 22 par étudiant, car c'était ce que faisait l'ensemble des licences professionnelles scientifiques. Tous les Masters bénéficient d'un « H sur E » à 18 sauf pour les masters scientifiques qui ont un « H sur E » de 22. Un « H sur E » de 30 a été fixé pour les filières ingénieurs. L'enveloppe globale pour l'université est fixée à un peu près 300 000 heures, qui est tout à fait raisonnable par rapport au nombre d'étudiants. De plus, cela crée des changements sur certaines composantes, notamment l'UFR Sciences exactes et naturelles, pour laquelle des « H sur E » en licence dépassaient 30. Cette année, il a été demandé à chaque composante un certain nombre de réductions. Par rapport à l'avant PREF, il s'agit d'une rationalisation.

M. Le Président indique que des indicateurs ont été donnés à chaque composante. Une latitude est présente en interne. Certains cas sont particuliers. Certaines filières peuvent poser un certain nombre de problèmes, notamment dans le cas d'effectifs réduits. Il faut en discuter, si cela a un intérêt stratégique pour l'établissement ou pas. En effet, l'établissement peut choisir de soutenir une filière avec un intérêt stratégique y compris s'il y a des faibles effectifs.

Cela doit être un choix pour l'établissement, cela ne doit pas être un choix subi. Il faut avoir une offre de formation qui soit maîtrisable. C'est le principe de l'accréditation. Les points en discussion seront ceux sur lesquels la stratégie de l'établissement impose de faire des efforts supplémentaires et d'augmenter les dotations spécifiquement aux composantes. Il est vrai que, dans un pilotage normal, il n'est pas possible d'accepter une explosion de l'offre de formation s'il n'y a pas les flux d'étudiants nécessaires.

M. Cédric JACQUARD revient sur la soutenabilité des « H sur E ». Il indique qu'il est important de faire cette différence. Il est possible d'avoir un mauvais « H sur E » alors même qu'il s'agit d'un diplôme soutenable car les compétences sont présentes en interne. A l'inverse, il est possible d'avoir des diplômes avec un « H sur E » faible qui ne sont pas soutenables car on ne dispose pas des compétences en interne. La seule critique sur le « cadrage », le « H sur E » est couplé avec la soutenabilité. M. le Président indique que le principe de l'accréditation est d'aligner des ressources humaines et la mise en œuvre de l'offre de formation. Une nécessité de rééquilibrage est également présente. Les flux d'étudiants montrent que les filières sont moins attractives. M. le Président rappelle que la réglementation oblige à au moins deux étudiants, or certaines unités d'enseignement ont déjà ouvertes pour un seul étudiant.

Mme Marie OLIVIER ajoute que la différence entre l'habilitation et l'accréditation est qu'une partie de l'accréditation remonte à l'HCERES pour avis, et une partie remonte à la DGESIP (volet soutenabilité). Il apparaît extrêmement important de faire une demande d'accréditation en montrant qu'il y a les capacités nécessaires pour la mettre en œuvre. Ce n'était pas le cas pour l'habilitation. Dès lors, il apparaît dommage de présenter des demandes non soutenables. Mme Marie OLIVIER estime qu'il est plus judicieux de faire les choix en interne. M. le Président indique qu'il l'a annoncé en conférence des Doyens. Pour le cas de création ex-nihilo de filières, il est évident qu'il s'agit d'un engagement de l'établissement. Les postes seront attribués sur ces profils-là. Les composantes devront remonter des demandes stratégiques. Le CA devra être extrêmement attentif à ces points-là. Le vote de l'accréditation aura évidemment des conséquences sur les prochaines campagnes d'emplois.

M. Marie OLIVIER ajoute que les « H sur E » ont permis de déterminer des enveloppes globales par composante. Cela ne veut pas dire que chaque diplôme doit impérativement respecter le « H sur E » qui a permis de calculer l'enveloppe globale. Elle peut disposer de l'enveloppe globale comme elle le souhaite. Par exemple, il est possible de réduire l'enveloppe des licences afin de développer des parcours de masters. Le « H sur E » ne sert qu'au calcul de l'enveloppe globale.

M. le Président ajoute qu'il s'agit d'un indicateur. Il s'agit d'un dialogue. La formation continue et l'apprentissage n'ont pas été intégrés dans la logique de rentabilité des « H sur E » classiques. Il est possible d'avoir des filières avec peu d'effectifs mais qui restent soutenables, notamment sur le plan financier.

M. Cédric JACQUARD indique que le « H sur E » apporte une « cristallisation ». En effet, certains collègues sont fixés sur les « H sur E » et cela peut créer des tensions. Mme Marie OLIVIER indique que le « H sur E » est un moyen objectif de calculer les enveloppes. M. Cédric JACQUARD estime qu'il y a une communication à faire. Il apparaît important de rappeler ce qui vient d'être dit en CA. En ce qui concerne l'UFR SEN, plus précisément pour les départements biologie- biochimie, une véritable tension est présente.

M. Le Président mentionne qu'il fait confiance aux Doyens et aux directeurs de composantes afin d'avoir un dialogue en interne. Il est en contact avec les Directeurs de composantes ayant besoin de son intervention. M. Le Président ajoute que la politique pédagogique de l'Université ne doit pas être pilotée par le Président et son CA, mais elle doit être encadrée par des grands principes de soutenabilité. Les Conseils de Gestion des composantes doivent gérer. Ils ont une responsabilité dans la gestion.

Mme Christine JOURDAIN indique des difficultés dans le cadre de coportage, avec des composantes ayant des parcours de second degré qui « explosent » le « H sur E » au motif qu'il y a beaucoup de cours magistral. Des arbitrages ont été faits dans le cadre du PREF en laissant la responsabilité de certains enseignants-chercheurs aux composantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H24.

LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

PREF: Plan de rétablissement de l'équilibre financier

CT: Comité technique

MCF : Maître de Conférences

PR : Professeurs

PEDR : Prime d'encadrement doctoral et de recherche

PACES : Première année commune aux études de santé

DEVU : Direction des Etudes et de la vie universitaire

DREDI : Direction des relations extérieures et du Développement International

AEBB : Pôle Agro-sciences, environnement biotechnologies et bioéconomie

SRDE : Schéma régional de développement économique

DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

MEEF : Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

SEVE : Service des enseignements et de la vie étudiante

CRESTIC : Centre de recherche en STIC

CTI : Commission des Titres d'ingénieurs

BVE : Bureau de la Vie étudiante

CPRI : Commission pour les relations internationales

ANNEXES

- **Annexe 1 : Tableau Portail Master**
- **Annexe 2 : Dossier CMI**
- **Annexe 3 : Annexe financière DU Suivi et probation des personnes placées sous main de justice**
- **Annexe 4 : Annexe financière DU Oenotourisme**
- **Annexe 5 : Note de cadrage PEDR**
- **Annexe 6 : Modification de l'article 11 des Statuts de l'URCA**
- **Annexe 7 : Powerpoint de présentation du Bilan social 2015**

ANNEXE 1

- Tableau Portail Master

Portail master - document de synthèse

Mention MJ	Admis du L3 2014-2015, 1ers diplômés de licences techniques conseillères	M1 2015-2016	M2 2016-2017	M3 2016-2017	M2 2016-2017	Mention/Domaines/Intitulé (1P)	Spécialités	Champ	Compensation	capacité d'accueil primaire entrants L3	Capacité d'accueil secondaire (MEEF apprentissage)	Étudiants d'origine étrangère spécialité	Mention de licence conjointes
Administration économique et sociale	401	377	44	51	67	75	Administration économique et sociale		SESG	45		55	Droit Administration économique et sociale Sciences de gestion Sciences politiques Sciences humaines Sciences sociales Sciences et Techniques
Arts	10	14	7	7	8	8	Arts	Musique et musicologie	LSH	20		30	Musique Autres licences avec formation de haut niveau en Conservatoire (niveau DEM)
Biologie, chimie, santé	147	133	28 146 28 inscrits 147 LSH	00 30 inscrits 147 LSH	28	20	Biologie, chimie, santé	Biologie-santé-qualité	LSH / MEEF-CMC	28		32 attractivité pour attirer des étudiants de l'étranger	Licences pour la santé Sciences de la vie Sciences de la vie et de la Terre
	200	167	21	29	26	33	Biologie, chimie, santé	Chimie, substances naturelles et médicament	LSH (M1) / MEEF-CMC (M2)	20		25	Physique, chimie Chimie Sciences pour la santé Sciences de la vie Sciences de la vie et de la Terre
					15	16	Droit privé	Droit notarial	DSP				Droit Administration publique Administration économique et sociale
					25	25	Droit privé	Droit des affaires, droit des PME-PMI	DSP				Droit Administration publique Administration économique et sociale
					14	31	Droit privé	Droit du contrat de travail	DSP				Droit Administration publique Administration économique et sociale
					13	8	Droit privé	Droit et procédure	DSP				Droit Administration publique Administration économique et sociale
Droit privé	576	297	207	189	15	22	Droit privé	Droit pénal, sciences criminelles et criminologie appliquée	DSP				Droit Administration publique Administration économique et sociale

Portail master - document de synthèse

Mentions ME	Admis de L3 2014-2015 des mentions de licences conjointes	M1 2015-2016	M1 2016-2017	M2 2015-2016	M2 2016-2017	Mention/Dénomination Nationale (LP)	Spécialités	Champ	Emplois	Capacité d'accueil primaire entrants L3	Capacité d'accueil secondaire (MEEF uniquement)	Excellentes diplômes spéciaux	Mentions de Licences conjointes
				18	11	Droit public	Cadre supérieur d'administration des services publics et du secteur privé en Afrique	DEG	DSP				Droit / Administration publique / Administration économique et sociale
				31	25	Droit public	Droit des collectivités locales et des entreprises culturelles	DEG	DSP				Droit / Administration publique / Administration économique et sociale
			87	14	19	Droit public	Droit des entreprises du développement local	DEG	DSP				Droit / Administration publique / Administration économique et sociale
	516	194		13	11	Droit public	Droit du vin et des spiritueux	DEG	DSP				Droit / Administration publique / Administration économique et sociale
				24	40	Droit public	Droit public - Carrières publiques	DEG	DSP				Droit / Administration publique / Administration économique et sociale
				12	25	Droit public	Spécialistes de l'intégration communautaire et de la politique européenne de voisinage	DEG	DSP				Droit / Administration publique / Administration économique et sociale
	374			12	18	Economie appliquée	Economie, environnement et développement durable	DEG	SESG	20		25	Droit / Administration économique et sociale / Economie et Statistique / Economie et Statistique Appliquées / Langues et littératures appliquées
				14	11	Economie appliquée	Entrepreneuriat et innovation	DEG	SESG	20		25	Droit / Administration économique et sociale / Economie et Statistique / Economie et Statistique Appliquées / Langues et littératures appliquées
Economie Appliquée	374	40		12	7	Economie appliquée	Statistiques pour l'évaluation et la prospective	DEG	SESG	16		20	Administration économique et sociale / Economie et Statistique / Economie et Statistique Appliquées / Géographie et aménagement / Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales

Portail master - document de synthèse

Missions M1	Admis de L3 2014-2015 des missions de licence conjointes	Admis de L3 2015-2016 des missions de licence conjointes	M1 2015-2016	M1 2016-2017	M2 2015-2016	M2 2016-2017	Admis de L3 2015-2016 des missions de licence conjointes	M1 2015-2016	M1 2016-2017	M2 2015-2016	M2 2016-2017	Spécialités	Champs	Composantes	capacité d'accueil autres entrants L3	capacité d'accueil médiats (MEEF uniquement)	capacité d'accueil postbacc	Mission de licence conjointes
Electronique, électrotechnique, automatique, informatique industrielle	63	65			19	20						Electronique, électrotechnique, automatique, informatique industrielle	STI	SEN	NC		10	Sciences pour l'ingénieur Electronique, énergie électrique, automatique Sciences et technologies
	63	65	23		12	14						Electronique, électrotechnique, automatique, informatique industrielle	STI	SEN	NC		11	Sciences pour l'ingénieur Electronique, énergie électrique, automatique Sciences et technologies
Finance, contrôle, comptabilité	304	298			34	32						Finance, contrôle, comptabilité	DEG	SESG	35		40	Droit Administration économique et sociale Commerce et gestion Economie Gestion
	166	178			35	35						Finance, contrôle, comptabilité	DEG	SESG	23		35	Economie et gestion Gestion
	304	298			49	56						Finance, contrôle, comptabilité	DEG	SESG	35		40	Droit Administration économique et sociale Economie et gestion Commerce et gestion Gestion Gestion

Portail master - document de synthèse

Mentions M1	Adm. de L3 2014-2015 des mentions de licences	Adm. de L3 2015-2016 des mentions de licences	M1 2016-2017	M2 2015-2016	M2 2016-2017	Mention/Diplôme/option Nationale (M)	Spécialités	Champ	Compétence	capacités d'accueil (niveau L3)	capacités d'accueil (niveau M1)	capacités d'accueil (niveau M2)	capacités d'accueil (niveau M3)	Mention de Licence
Génie des environnements naturels et industriels	147	133	16	16	16	Génie des environnements naturels et industriels	Génie de l'environnement naturel (faune sauvage et environnement)	BASE	SEN	13	16			Mention de la Licence Sciences pour la Terre
	200	167	9	14	14	Génie des environnements naturels et industriels	Management environnemental-déchets-énergie	BASE	SEN	12	15			Mention de la Licence Sciences pour la Terre
	200	167	19	15	15	Génie des environnements naturels et industriels	Sécurité, qualité, hygiène et environnement	BASE	SEN	12	16			Mention de la Licence Sciences pour la Terre
Histoire, histoire de l'art, géopolitique	249	256	16	18	18	Histoire, histoire de l'art, géopolitique	Géopolitique	ALLSH	LSH	30	32			Histoire Histoire de l'art et archéologie Lettres Philosophie Géographie et aménagement Arts plastiques Arts Humanités Science politique Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
	249	256	28	19	19	Histoire, histoire de l'art, géopolitique	Histoire et histoire de l'art	ALLSH	LSH	30	37			Histoire Histoire de l'art et archéologie Lettres Philosophie Géographie et aménagement Arts plastiques Arts Humanités Science politique Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Informatique	28	31	86	96	96	Informatique		STI	SEN	INC				Informatique
	60	74	20	8	8	Lettres, langues et cultures étrangères	Anglais	ALLSH	LSH	50	50			Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Portail master - document de synthèse

Membre M1	Admis de L3 2014-2015 des membres de comités consultatifs	M1 2015-2016	M1 2016-2017	M2 2015-2016	M2 2016-2017	M3 2016-2017	Spécialités	Chaire	Citoyenneté	capacités d'accueil pour étudiants L3	capacités d'accueil pour étudiants M1/M2/M3 (aménagement)	capacités d'accueil pour étudiants L3	capacités d'accueil pour étudiants L3	Membres de Comités consultatifs
	18	21	0	0	0	0	Espagnol	ALLSH	LSH	50		50	50	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Lettres, langues et cultures étrangères	183	178	13	13	12	14	Gestion multilingue de l'information	ALLSH	LSH	15		15	15	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Lettres Langues étrangères appliquées Sciences du langage Information- communication Lettres, langues
	44	29	42	31	40	37	Lettres	ALLSH	LSH	50		50	50	Lettres Sciences du langage Lettres, langues
	73	59	39	37	38	38	Philosophie	ALLSH	LSH	50		50	50	Lettres Philosophie

Portail master - document de synthèse

Mention MI	Admis de L3 2014-2015 (DFE 2015-2016 des admissions de sciences conseillées)	Admis de L3 2015-2016 des admissions de sciences conseillées	M1 2015-2016	M1 2016-2017	M2 2015-2016	M2 2016-2017	Mention/Orientation Nationale (O/N)	Spécialités	Chaire	Chaire d'implication	Capacité disciplinaire pour les L3 (équivalent)	Capacité disciplinaire pour les L3 (équivalent)	Capacité disciplinaire pour les L3 (équivalent)	Chaires d'expertise spécifiques	Mention de dernière congratulation
Matières et sciences pour l'ingénieur	175	194	20	16	17	16	Matières et sciences pour l'ingénieur	Biomécanique, biomatériaux, biomédicales	STI	ODONTO	25	30		Mécanique Informatique Sciences et techniques des activités physiques et sportives Sciences pour la santé	
	116	99	4	3	0	0	Matières et sciences pour l'ingénieur	Ingénierie des agro-matériaux composites	STI	SEN	15	20		Physique, chimie Physique Chimie Sciences et technologies Sciences pour l'ingénieur Mécanique	
	63	65	9	12	18	13	Matières et sciences pour l'ingénieur	Sciences des matériaux et nouvelles technologies	STI	IFTS	30	40		Sciences pour l'ingénieur	
Mathématiques	26	35	16	23	13	15	Mathématiques	Mathématiques fondamentales	STI	SEN	nc	40		Mathématiques	
	26	35	7	5	7	5	Mathématiques	Modélisation mathématique pour les sciences de l'ingénieur	STI	STH	nc	40		Mathématiques	
	26	35	20	24	8	14	Mathématiques	Statistiques pour l'évaluation et la prospective	STI	SEN	16	20		Mathématiques	
Métiers de l'enseignement, de la formation et de la formation, encadrement éducatif	1648	1575	28	28	39	36	Métiers de l'enseignement, de la formation, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif	x	ALLSH	ESPE	28	16		Licence	

Portail master - document de synthèse

Mentions M1	Abrév. de LA 2014-2015 des mentions de licences	Abrév. de LA 2015-2016 des mentions de licences	M1 2016-2017	M7 2015-2016	M2 2016-2017	Mentions Diplôme National (DN)	Spécialité	Champ	Compétence	Capacités d'accueil primo-entrants (LA)	Capacités d'accueil mention (MEE) (total/mention)	Capacités d'accueil spécialités	Mentions de licence correspondantes
Métiers de l'enseignement, de la formation, de la recherche et de la formation, pratiques et ingénierie de formation	1648	1575	18	83	100	Métiers de l'enseignement, de la formation, de la recherche et de la formation, premier degré		ALLSH	ESPE	28	28		Licence
Métiers de l'enseignement, de la formation, de la recherche et de la formation, premier degré	1648	1575	310	142	164	Métiers de l'enseignement, de la formation, de la recherche et de la formation, second degré		ALLSH	ESPE	400	400		Licence
Métiers de l'enseignement, de la formation, de la recherche et de la formation, second degré	1648	1575	236	165	149	Métiers de l'enseignement, de la formation, de la recherche et de la formation, second degré	x	ALLSH	ESPE	350	450		Licence
Physique-chimie	53	34	0	5	5	Physique-chimie	Sciences Physiques	STI	SEN			20	Physique Physique, chimie
Physique-chimie	53	34	15	6	7	Physique-chimie	Nanosciences, optique, atmosphère	STI	SEN	60		60	Physique Physique, chimie
Production et valorisation des agro-ressources	147	133	17	13	9	Production et valorisation des agro-ressources	Design, élaboration et performance de produits agro-ressources	BASE	SEN	14		16	Sciences de la vie Sciences de la vie et de la Terre
Production et valorisation des agro-ressources	147	133	16	10	14	Production et valorisation des agro-ressources	Production des agro-ressources et développement durable	BASE	SEN	14		16	Sciences de la vie Sciences de la vie et de la Terre

Portail master - document de synthèse

Mention M1	Adress de L1 2014-2015 des mentions de licences conjointes	M1 2013-2014	M1 2014-2015	M1 2015-2016	M1 2016-2017	M1 2016-2017	Mention/Département/Intitulé (L2)	Sémiotiques	Classe	Compétence	Capacités Effectuer des travaux autonomes (L3)	Capacités Effectuer des travaux autonomes (M1EF et/ou L3)	Capacités Effectuer des travaux autonomes spécialisés	Mention de Licences conjointes
Psychologie	100	116	10	17	Psychologie	17	Inscription et risques psycho-sociaux	ALLSH	LSH				Psychologie	
	100	116	24	21	Psychologie	21	Psychologie des perturbations Cognitives	ALLSH	LSH				Psychologie	
Santé publique et environnement	97	79	2	7	2	4	Santé publique et environnement	S&S	MEDICINE	65		130	Sciences sanitaires et sociales	
	97	79	3	3	3	3	Santé publique et environnement	S&S	MEDICINE	40		92	Sciences sanitaires et sociales	
Sciences de la vigne et du vin	147	133	25	25	18	20	Sciences de la vigne et du vin	BASE	SEN	12-15		22	Sciences de la vie et de la Terre (Chimie) Sciences de la vie	
	147	133	0	0	0	0	Sciences de la vigne et du vin	BASE	SEN	nc		22	Sciences de la vie et de la Terre (Sciences de la vie)	
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	147	163	24	30	27	22	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	S&S	STAPS	52		64	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	

Portail master - document de synthèse

Mention M1	Aufvis de L3 2014-2015 des mentions de Licences Conjointes	Aufvis de L3 2015-2016 des mentions de Licences Conjointes	M1 2015-2016	M1 2016-2017	M1 2017-2018	M1 2016-2017	M1 2015-2016	Mention/Préparation Nationale (LP)	Spécialités	Champ	Compagnie	Capacités Généralistes (L1+L2+L3)	Capacités de Spécialité (MEEF ou autrement)	Capacités de Spécialité d'Accueil spécialité	Mentions de Licences conjointes
	63	65	38	28	29	29	29	Urbanisme, environnement, aménagement	Génie civil	STI	SEN	32	40	Sciences pour l'ingénieur Génie CIVI	
Urbanisme, environnement, aménagement	161	157	16	13	15	17	17	Urbanisme, environnement, aménagement	Géosciences et risques	STI	SEN	20	25	Sciences de la vie et de la Terre Géographie et aménagement Sciences de la Terre	
	793	790	12	13	22	12	12	Urbanisme, environnement, aménagement	Urbanisme durable et aménagement	STI	LSH	25	30	Géographie et aménagement Histoire Sociolo gie Droit Administration économique et sociale Economie et gestion Sciences pour l'ingénieur	

ANNEXE 2

- Dossier CMI

Dossier Complet nouveau CMI 2017

Le Dossier Complet des projets de nouveau CMI pouvant ouvrir à la rentrée 2017 et proposés à la labellisation en 2016-2017 selon le calendrier d'accréditation est composé des éléments suivants :

- un dossier (court) de présentation (document Word) selon les paragraphes I à V ci-après
- la maquette du cursus citée au paragraphe V (tableau Excel) ANNEXE 1
- le syllabus, également cité au paragraphe V ci-après, détaillé UE par UE avec les contenus et les compétences visées ANNEXE 2
- l'évaluation interne réalisée au niveau du CMI et validée au niveau de l'université citée au paragraphe VI ci-après ANNEXE 3
- la lettre du Président de l'université proposant le CMI ou un ensemble de nouveaux CMI pour la rentrée 2016 ANNEXE 4
- la ou les lettres d'engagement du ou des laboratoires porteurs ainsi que des lettres de soutien des entreprises et entités (pôles de compétitivité, Instituts Carnot, IRT, LabEx...) participant et soutenant le CMI en précisant les actions envisagées dès le L1.

ANNEXE 5

Documents de référence pour information et établissement du dossier complet :

- Processus de dépôt et de validation CMI 2017
- Constitution du Dossier complet nouveau CMI 2017
- Maquette du cursus avec notice
- Fiche d'expertise de validation
- Calendrier De validation 2017
- Référentiel CMI FIGURE _2016-2017

CURSUS DE MASTER EN INGENIERIE

“Ingénierie Informatique : High-Performance Visual Computing”

Université de Reims Champagne-Ardenne

I – OBJECTIFS DU CURSUS

1. Objectifs spécifiques 15 lignes sur les compétences et connaissances attendues (« learning outcomes »)

L’offre CMI proposée répond à un véritable besoin de spécialistes en informatique des entreprises françaises. De façon plus spécifique, le CMI vise à répondre à une demande de plus en plus forte de compétences de haut niveau en calcul haute performance (HPC) correspondant aux savoir-faire en parallélisation, GPU, virtualisation, et visualisation distante. Au demeurant, de nombreux métiers nécessitent des compétences en imagerie, telles que le traitement numérique des images nD , la modélisation et reconstruction 3D, le rendu réaliste, la réalité virtuelle et augmentée, la vidéo 3D, la visualisation, ou le visual processing. Le besoin en compétences croisées (simulation et visualisation scientifique, visualisation distante, deep learning...) est de plus en plus prégnant. Le CMI propose ainsi une formation de niche technologique regroupant ainsi le HPC et l’imagerie.

Cette association d’expertises fait écho au nouveau modèle professionnel d’informaticiens spécialistes, qui doivent pouvoir gérer à la fois des données toujours plus volumineuses ainsi que des demandes de traitement en temps réel. Les besoins générés par la taille des données et la complexité des algorithmes en imagerie ont incité un accompagnement par de nouvelles technologies, de nouveaux hardware, et de nouvelles techniques de programmation efficace. Les deux métiers s’associent ainsi naturellement. On peut noter par exemple que les GPUs, créés à l’origine par NVIDIA pour répondre aux besoins de calculs graphiques, sont désormais exploités pour la résolution de calculs complexes dans bien d’autres domaines. L’objectif est de former des ingénieurs spécialistes maîtrisant les technologies les plus avancées pour participer à leur développement et faire émerger des innovations.

En dehors des connaissances informatiques généralistes, les compétences et connaissances attendues à l’obtention du diplôme seront :

- Généralistes : anglais, gestion de projet, communication, gestion financière d’une entreprise, économie, ...
- Professionnalisantes : développement personnel, formation à la recherche, comportement en milieu professionnel, rédaction de CV, présentation orale, recherche de stage/d’emploi, ...
- Spécifiques au CMI HPVC : calcul haute performance, programmation parallèle, vision artificielle, informatique graphique, Interaction pour réalité virtuelle et réalité augmentée, vidéo 3D, deep learning, imagerie médicale.

La création du CMI HPVC exploitera les compétences des équipes de recherche universitaires. Le couple thématique « calcul et image » en informatique à Reims bénéficie d’une vraie visibilité et d’une spécificité au plan national et est un axe stratégique majeur du projet du laboratoire CReSTIC pour la période 2018-2022. L’adéquation des objectifs recherche/formation permettra d’accroître la lisibilité de la formation. Cette offre de formation cohérente permettra aux étudiants de déboucher effectivement sur des emplois dans un tissu économique régional, national et international, en pleine expansion.

2. Principaux secteurs industriels visés: 5-6 exemples

La formation propose des enseignements non seulement académiques sur les thèmes centraux mais aussi applicatifs et pluridisciplinaires tels que les :

- Industries de la santé
 - Imagerie (bio)médicale
 - Simulation, visualisation scientifique et aide à la décision
- Industries des agro-ressources
 - Expérimentation numérique (processus de fabrication, modélisation moléculaire...)
 - Télédétection et gestion des risques
- Industries manufacturières
 - Vision industrielle et contrôle non-destructif

- Simulation, prototypage, maintenance et revue de projet
- Industries du divertissement
 - Production audiovisuelle, vidéo 3D et jeux vidéo
 - Patrimoine et héritage culturel
- Recherche scientifique
 - Modélisation, simulation, visualisation scientifique et analyse de données

3. Principaux emplois envisagés : 5-6 exemples

Les emplois envisagés s'appuient sur des besoins exprimés par nos partenaires. Il n'existe pas, à ce jour, de formation liant réellement l'informatique du calcul HPC et d'imagerie, tandis qu'un déficit se fait sentir au niveau national. La double spécificité de cette formation viendra consolider le vivier de professionnel experts, tant en nombre qu'en compétences liées aux nouvelles technologies afférentes. Les métiers concernés sont :

- Ingénieur en imagerie médicale,
- Ingénieur pour l'industrie créative,
- Data scientist,
- Ingénieur HPC
- Architecte technique,
- Directeur des études informatiques,
- Consultant technique,
- Visual scientist,
- Programmeur expert,
- Ingénieur méthodes,
- Ingénieur en conduite de projet,
- Chef de projet.

La formation a également pour objectif d'amener les étudiants à s'approprier un savoir-faire des métiers de la recherche, afin de venir nourrir les emplois de recherche publique ceux en recherche & développement des entreprises spécialisées.

Cette formation s'adresse à un secteur d'activité économique très large du fait de la diversité des domaines d'application. Au-delà des secteurs économiques évidents, requérant les techniques d'imagerie et/ou de HPC telles que la production audiovisuelle, l'imagerie médicale ou les jeux, la télédétection, la vision industrielle, la banque, ou l'énergie. Ces secteurs nombreux et en pleine croissance sont autant de potentialités pour l'emploi des ingénieurs diplômés.

II – FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

Nom	HPVC – Ingénierie Informatique : high-performance visual computing
Champ disciplinaire	Informatique
Spécialisation	Calcul haute performance et Imagerie 3D
Mots clés supplémentaires	programmation parallèle, vision artificielle, Informatique graphique, interaction pour réalité virtuelle et réalité augmentée, vidéo 3D, deep learning, imagerie médicale
Université	Reims Champagne-Ardenne (URCA)
Localisation des formations	<ul style="list-style-type: none">• UFR Science Exactes et Naturelles, Département Mathématiques, Mécaniques et Informatique• IUT de Reims-Châlons-Charleville, Département d'Informatique
Responsable du cursus	PR. Céline Loscos

III – LABORATOIRE D'APPUI

1. Laboratoire « porteur » et équipes directement impliquées

a) L'URCA au service d'une formation ambitieuse

Le projet de CMI « High-Performance Visual Computing », désigné ci-après CMI HPVC, vise à compléter l'offre de formations Innovantes de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), établissement pluridisciplinaire accueillant chaque année vingt-six mille étudiants, dont 11% d'étudiants étrangers. La politique de recherche et de formation de l'URCA s'articule sur :

- une Identité interdisciplinaire commune et forte de l'établissement, centrée, comme le montre la figure ci-contre, sur les agro-sciences, l'environnement, les biotechnologies et la bio-économie ;
- quatre pôles d'application en Interface, dont le Pôle en Sciences Numériques et de l'Ingénieur ;
- des unités portant les Identités disciplinaires.



L'établissement compte 1300 personnels enseignants titulaires dont 850 enseignants-chercheurs, 31 laboratoires labellisés, 3 Structures Fédératives de Recherche et 6 plateformes technologiques.

b) Le CRéSTIC au soutien d'une formation professionnalisante d'excellence

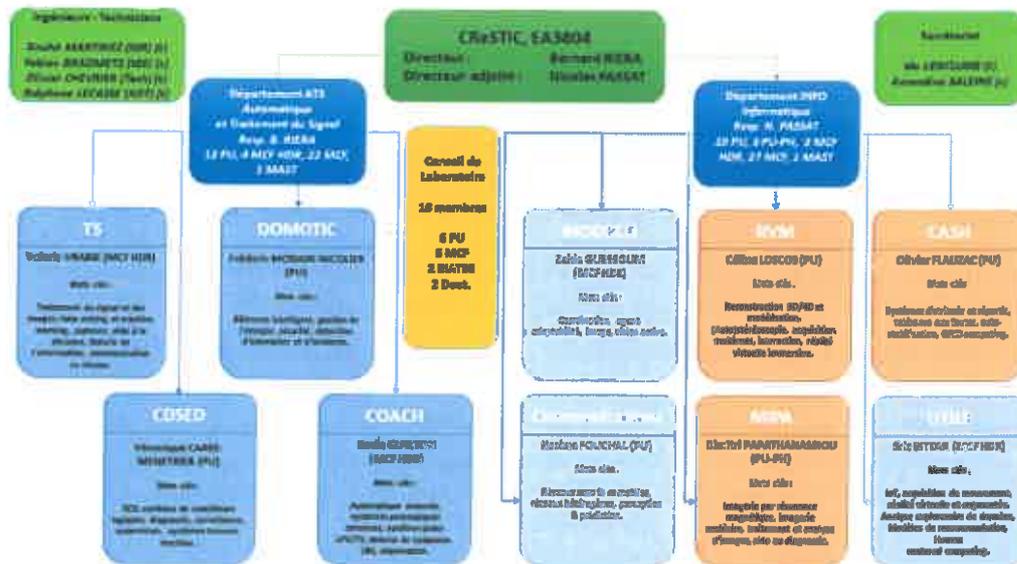


Figure 1. Organigramme du CRéSTIC.

La formation dispensée dans le cadre du CMI HPVC sera adossée aux activités de recherche du **CRéSTIC** – Centre de Recherche en STIC, EA 3804 – laboratoire labellisé depuis 2004. Le CRéSTIC fédère au sein de l'URCA la recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, dans les domaines de l'Informatique, de l'Automatique et du Signal. Actuellement dirigé par les professeurs Bernard Riera et Nicolas Passat, il accueille plus de 80 enseignants-chercheurs, 50 doctorants et post-doctorants et 6 BIATSS (Ingénieurs, techniciens, secrétaires). Son projet s'articule autour de deux principes clés : (1) l'équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée, (2) des partenariats forts à l'échelle régionale, nationale et internationale, aussi bien au niveau académique qu'industriel.

Le périmètre scientifique du CRéSTIC inclut les domaines de l'image, de la connaissance, du calcul haute performance, de l'automatique et du traitement du signal. Les objectifs de l'unité sont de développer et diffuser de nouveaux savoirs et savoir-faire, allant de la recherche théorique et méthodologique, jusqu'à des actions de valorisation, dans des milieux sociétaux (par exemple les domaines de la santé, des industries créatives) ou le milieu industriel. Respectant cet équilibre entre recherche fondamentale et appliquée, le CRéSTIC se veut l'acteur majeur de l'informatique et de l'automatique dans la Région Champagne-Ardenne. Il vise également à se positionner parmi les principaux acteurs nationaux sur des champs d'actions plus spécifiques, tels que le calcul haute performance pour l'image, ou encore l'usine du futur, notamment par le triple biais de plateformes (ROMEO, Centre Image, CellFlex 4.0), de projets majeurs

d'envergure nationale (FUI, PIA1 & 2) et de relations privilégiées avec des acteurs industriels nationaux et internationaux (SNCF, CAP GEMINI, RATP, SCHNEIDER ELECTRIC, REAL GAMES, Kitware...).

Le CRESTIC a été restructuré en 2016 en deux Départements : « Informatique » et « Automatique et Traitement du Signal » (cf. Figure 1). Le CMI HPVC sera porté à titre principal par trois équipes du Département Informatique : CASH, RVM et MIPA en s'appuyant très fortement sur la recherche menée dans ces équipes. Certains des thèmes abordés pourront plus ponctuellement s'appuyer sur l'expertise d'autres équipes du Département Informatique, spécialisées notamment en ingénierie des connaissances et réseau.

L'équipe CASH (8 EC en section 27, 2 IGR), dirigée par Olivier Flauzac, développe des recherches en algorithmique parallèle et distribuée. La ligne directrice de ces recherches est de favoriser une approche de haut niveau pour faciliter l'accès à des ressources de calcul variées, constituées de nœuds de calcul hétérogènes. Actuellement, CASH favorise une orientation de ses recherches vers la smart agriculture et le monde du vivant, ainsi que l'exploitation des résultats obtenus et à venir dans un contexte industriel.

Pour le CRESTIC, le supercalculateur ROMEO constitue non pas un objet pour la recherche, mais un objet de recherche à part entière. C'est pourquoi, l'équipe CASH sera au cœur du laboratoire de recherche correspondant CEA DAM (LRC) qui sera mis en place au 1er janvier 2018. Il s'inscrit dans la logique de partenariat développée depuis de nombreuses années non seulement avec le CEA DAM, mais aussi avec les sociétés Bull (accord cadre de 5 ans sur la période 2016-2020) et NVIDIA (accord de collaboration depuis 2014 et MOU renouvelé en 2016).

Mots clés : systèmes distribués et répartis, tolérance aux fautes, auto-stabilisation, GRID computing, HPC, deep learning.

L'équipe RVM (8 EC en section 27, 1 IGR, 3 chercheurs associés), dirigée par Céline Loscos, a développé une expertise en *visual computing*, informatique graphique, et en interaction, pour répondre aux demandes d'innovations actuelles, en particulier autour des industries créatives et médicales, et des applications telles que le patrimoine, l'archéologie, et les systèmes d'information géographiques. La démarche de cette équipe consiste à s'appuyer sur la création et la visualisation d'un contenu « riche », qui coordonne un ensemble d'informations liées à la technologie des images et des métadonnées, afin d'offrir des pistes d'utilisations innovantes de ce contenu. La recherche s'appuie sur des équipements de technologie visuelle innovants (caméras multi-vues, écrans auto-stéréoscopiques ou HDR (High-Dynamic Range), capteurs de profondeur et de mouvement, technologie de réalité virtuelle). L'intention est d'anticiper la technologie de demain et de participer à la définition de caractéristiques au travers du développement de prototypes et de la démonstration de l'augmentation potentielle de la qualité d'expérience. Les grands thèmes abordés sont de trois types : (1) méthodologie d'acquisition de contenu créatif riche à partir du réel, (2) enrichissement de contenu, codage et interprétation, (3) visualisation haute-performance interactive et/ou immersive.

Mots clés : reconstruction 3D/4D et modélisation géométrique, visualisation scientifique, (auto)stéréoscopie, acquisition multi-vues, interaction, réalité virtuelle.

L'équipe MIPA (4 EC en section 27, 4 EC en section 43 – hospitalo-universitaire), dirigée par Dimitri Papathanassiou, développe des activités essentiellement centrées sur le traitement et l'analyse d'images 3D, avec des applications en imagerie médicale (IRM, imagerie nucléaire, ...). Dans ce contexte, des contributions méthodologiques sont développées en traitement (débruitage, segmentation, quantification) et en analyse d'images (modélisation, morphométrie, aide au diagnostic, ...). En termes d'applications, des interactions fortes sont développées avec des services hospitaliers au niveau régional (Service de Néonatalogie du CHU de Reims ; Centre de lutte anti-cancer de Reims ; Service de neuroradiologie Interventionnelle du CHU de Strasbourg). Des actions de recherche sont également développées au niveau national, par le biais de projets académiques (ANR) en partenariat avec de nombreuses unités de recherche (ICube-Strasbourg ; Telecom ParisTech et Bretagne ; IRISA-Rennes, ...). A ces interactions académiques s'ajoutent des collaborations industrielles en cours au niveau logiciel (Kitware) ou émergentes avec les constructeurs d'Imageurs (General Electric, Siemens).

Mots clés : Imagerie médicale 3D, Traitement et analyse d'images, Aide au diagnostic.

c) Les infrastructures de la MaSCA



Figure 2. (Gauche) Cluster de calcul Romeo (130 nœuds de calcul hybrides – 2 TESLA K20X, 2 Intel Ivy Bridge @2,6 GHz – Bullx). (Droite) Salle de Réalité Virtuelle du Centre Image.

La Maison de la Simulation de Champagne-Ardenne (**MaSCA**) regroupe, à ce jour, trois plateaux techniques dont le Centre de Calcul de Champagne-Ardenne ROMEO et le Centre Image. Elle a pour vocation, dans une optique de valorisation, de mettre au service de la communauté universitaire une expertise technologique de haut niveau. Ces équipements (cf. Figure 2) constituent l'un des fleurons de l'Université de Reims Champagne-Ardenne et s'inscrivent dans une démarche coopérative interdisciplinaire, qui sert le développement du calcul haute performance et de la visualisation immersive, aussi bien au niveau académique qu'industriel. Intervenant dans de nombreux secteurs industriels de haute technologie tels que l'automobile, la santé ou le multimédia, le couplage de ces technologies au service de la simulation devient aujourd'hui prérequis indispensable pour l'innovation et l'optimisation des processus industriels.

Les activités de cette plateforme sont basées (1) sur la virtualisation du réel – modéliser, simuler et visualiser Interactivement – et (2) sur l'interfaçage des systèmes physiques aux systèmes numériques (cf. Figure 3). Cette plateforme offre à ses utilisateurs la possibilité de littéralement « explorer » in silico leurs champs expérimentaux, pour en comprendre le sens ou en inférer les causes. L'autre volet de son activité porte sur la formation de ses utilisateurs, chercheurs comme étudiants. Rappelons dans ce cadre que la MaSCA est la première structure universitaire française à avoir obtenu, en 2013, le label NVIDIA CUDA Research Center.

La relation entre calcul intensif et visualisation ouvre, de ce point de vue, de nouveaux horizons qui ne pourront être explorés qu'avec le concours de professionnels spécifiquement formés à leurs usages ; c'est là l'un des objectifs du CMI HPVC.

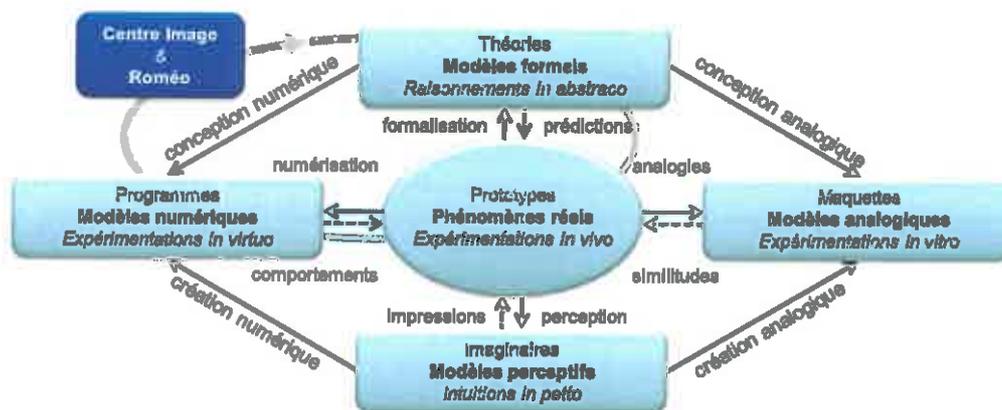


Figure 3. Du modèle à la simulation : positionnement de la MaSCA.

2. Liste des personnels du CReSTIC actifs dans le CMI HPVC

L'équipe pédagogique formée dans le but d'intervenir dans la filière du CMI s'appuiera sur les enseignants-chercheurs de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville et de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles. Le tableau ci-dessous détaille ces enseignants-chercheurs intégrés aux équipes porteuses, leur équipe de rattachement principal au sein du CReSTIC, ainsi que leurs thèmes de recherche. L'ensemble des enseignants-chercheurs impliqués en L1/DUT et Master n'est toutefois pas intégralement détaillé dans cette liste.

Cette équipe sera complétée de manière ponctuelle par d'autres personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs membres du CReSTIC ou rattachés à l'un de nos partenaires académiques ou industriels via des conventions qui seront établies dans le cadre de cette formation.

Personnalité	Équipe	Thèmes de recherche	
Michaël KRAJECKI (PR)	CASH	Prog. parallèle, HPC	Resp. ROMEO
Olivier FLAUZAC (PR)	CASH	GRID computing, virtualisation	Resp. équipe CASH
Florent NOLOT (MCF HDR)	CASH	Systèmes distribués, virtualisation	
Jean-Charles BOISSON (MCF)	CASH	Prog. parallèle, optimisation combinatoire	
Pierre DELISLE (MCF)	CASH	Prog. parallèle, optimisation combinatoire	
Christophe JAILLET (MCF)	CASH	Prog. parallèle, HPC	
Cyril RABAT (MCF)	CASH	Systèmes distribués	

Luiz-Angelo STEFFENEL (MCF)	CASH	Systèmes distribués et big data	
Nicolas PASSAT (PR)	MIPA	Traitement et analyse d'images	Dir. Adjoint CRESTIC
Philippe VAUTROT (MCF)	MIPA	Analyse d'Image et compression	Dir. Dpt Info. IUT de Reims
Barbara ROMANIUK (MCF)	MIPA	Imagerie médicale	
Céline LOSCOS (PR)	RVM	Informatique graphique	Resp. équipe RVM
Laurent LUCAS (PR)	RVM	Simulation, visualisation 3D	Resp. Centre Image
Yannick REMION (PR)	RVM	Reconstruction 3D	
Stéphanie PREVOST (MCF)	RVM	Réalité virtuelle et Interaction	
Gille VALETTE (MCF)	RVM	Simulation, visualisation 3D	
Eric DESJARDIN (MCF)	RVM	Réalité virtuelle et connaissance	
Jean-Michel NOURRIT (MCF)	RVM	Informatique graphique	

3. Présentation synthétique de la formation

a) Adéquation entre le CMI et le portage recherche

Le CMI HPVC s'inscrit fortement dans les axes de recherche des équipes CASH, RVM et MIPA, qui ont notamment placé au centre de leurs actions la relation entre calcul et image. Cette orientation stratégique pour le CRESTIC s'appuie également sur la MaSCA, véritable vitrine technologique des compétences scientifiques et techniques des membres du CRESTIC mobilisés autour de ce projet de filière d'excellence.

Le CRESTIC et ses chercheurs mènent une recherche fondamentale en informatique au service d'axes applicatifs identifiés et transversaux du laboratoire. Parmi ces axes, peuvent être cités en lien avec le CMI, *l'ingénierie pour la santé, les industries créatives, et la smart agriculture.*

b) Qualité scientifique des équipes et, globalement, de celles des personnes impliquées

Les équipes impliquées mènent une recherche fondamentale et appliquée avec une visibilité internationale. Cela se traduit par de nombreuses publications dans des revues telles que et des participations aux conférences telles que IEEE Transactions on Pattern Analysis and Machine Intelligence, Springer Visual Computer, Eurographics, ... Dans cette dynamique, le CRESTIC a également mis en place une chaire industrielle dans le domaine du HPC, en partenariat avec ATOS/Bull et NVIDIA. Cette action vient conforter une politique volontariste de qualité scientifique, qui s'est concrétisée également par le développement d'un partenariat avec le CEA. Enfin, ATOS/Bull a rejoint la Fondation de l'Université de Reims Champagne-Ardenne en tant que membre fondateur. Dans ce cadre, l'URCA s'est engagée à faire du numérique et de la simulation un axe stratégique de sa fondation. Les membres des équipes impliquées participent régulièrement aux comités de programme de grandes conférences (ICCP, Eurographics, etc.), et à la sélection de projets tant au niveau national (OSEO, ANR), qu'au niveau international (projets européens *individual Fellowships Marie Skłodowska-Curie*).

Des efforts sont portés sur la diffusion des travaux et des savoir-faire. Par exemple, C. Loscos, Y. Remion et L. Lucas ont présenté à Eurographics 2014 et 2015 deux tutoriaux sélectifs intitulés *3D video: from capture to diffusion*. Cette présentation est appuyée par la publication d'ouvrages sur la Vidéo 3D publiés chez Hermès et Wiley-ISTE, ainsi que par la contribution à plusieurs chapitres des ouvrages *Digital Representations of the Real World*, A K Peters/CRC Press, et *High Dynamic Range Video: From acquisition to display and applications*, Elsevier. Cet effort de diffusion se matérialise également dans l'interaction des enseignants-chercheurs du CRESTIC avec l'environnement socio-culturel et le développement de la culture scientifique et technique, notamment aux rendez-vous annuels de la Fête de la Science et des journées du Patrimoine. On peut noter également l'organisation de la conférence Reims Image 2014 (regroupement des Journées annuelles de l'AFIG, AFRV, CORESA, GT GeoDis et réunion inaugurale du GdR IGRV), qui a accueilli plus de 350 participants dont une centaine d'industriels.

En sus d'une production scientifique soutenue en matière de publications dans des revues ou conférences à fort facteur d'impact, les personnels de ces équipes ont été très largement impliqués ces dernières années dans le portage et l'animation de projets de recherche d'envergure soutenus selon les cas par l'ANR, le FUI, le PIA, voire l'Europe (cf. tableau ci-dessous).

Projets	Période	Type d'AAP	Partenaires
HORUS	2010–2014	ANR	UVSQ (Laboratoire PRISM), Eurodécision
RECOVER3D	2011–2015	FSN PIA1	XD Productions, Euromedia, ILOI
VIVABRAIN	2013–2017	ANR	ESIEE-Paris, Univ. Strasbourg, Univ. Grenoble, Kitware
ICOS	2013–2017	FUI	OPEXMedia, Antycip Simulation, CHU Reims
3DNeuroSecure	2015–2018	FSN PIA2	CEA, ESIA, Logic Instrument, NVIDIA, Tribvn, Neoxia

MAIA	2015--2020	ANR	Telecom Bretagne, Univ. Rennes, Univ. Amiens, Kitware
EQUIP@MESO	2011--2019	ANR PIA1	Genci et 10 centres de calcul universitaires
SIMSEO	2015--2020	PIA2	Genci, Teratec et 7 plateformes régionales...
COST HDRI	2011--2015	H2020	40 pays européens, porté par Warwick University

Actuellement, les projets ANR – VIVABRAIN en 2013 dans le cadre de l'équipe MIPA et MAIA en 2015 dans le cadre des équipes MIPA et RVM, sont développés en informatique pour la santé, en partenariat avec la branche européenne de Kitware, leader mondial du développement de logiciels open-source.

Les équipes sont également porteuses et participantes de projets nationaux avec des partenaires industriels. L. Lucas, M. Krajecki, et Y. Remion participent au projet « 3DNeuroSecure », retenu en 2014 dans le cadre du PIA2 au titre du Développement de l'Économie Numérique « Calcul intensif et simulation numérique ». Il vise le développement d'une solution collaborative sécurisée pour l'innovation thérapeutique de rupture maîtrisant l'exploitation d'images 3D et de données complexes de grandes dimensions. Ce projet multidisciplinaire associant biologistes/molécularistes/médecins d'une part, et spécialistes de l'acquisition, de la sécurisation, de l'analyse, du traitement, de la représentation et de la visualisation interactive et immersive des données d'autre part, ambitionne de développer un « microscope virtuel ultra haute résolution à manipulation interactive coopérative en 3D ». L'URCA a la charge de concevoir les briques logicielles de ce système en lien avec le traitement HPC et la navigation multi-échelle, interactive et collaborative dans ces données visuelles massives. 3DNeuroSecure est un projet soutenu par les équipes RVM et CASH ; Il repose sur l'utilisation des plateformes ROMEO et Centre Image.

Au titre du 1er Programme d'Investissements d'Avenir, le projet RECOVER3D a permis d'élaborer un système intégré de vidéo virtuelle pour le marché de la télévision. En partenariat avec XD Productions qui a initié ce projet, L. Lucas, Y. Remion, S. Prévost, et C. Loscos ont participé au développement d'une technologie innovante de reconstruction structurée de scènes dynamiques 3D sur la base d'un système de capture hybride couplant caméras monoscopiques et caméras multi-stéréoscopiques.

L. Lucas, Y. Remion et S. Prévost participent au projet FUI ICOS, en lien avec l'entreprise OPEXMedia, dans l'optique de développer, pour la neurochirurgie, un prototype de système passif d'aide per-opératoire par navigation interactive et sans contact dans une visualisation en relief HD non déformé. Ce projet a notamment conduit au développement d'une solution logicielle innovante de travail sécurisé multi-utilisateurs permettant de partager en temps réel ses données sur n'importe quel support ou réseau. La commercialisation de ce logiciel est planifiée sur le dernier trimestre 2016.

La participation de C. Loscos au projet Européen COST HDRI (IC1005) a été cruciale dans le positionnement et la visibilité des travaux de recherche menés au CReSTIC en imagerie HDR et a permis à des doctorants de participer aux Journées de formation organisées par le COST avec des intervenants de renommée internationale.

L'URCA a été lauréate du Programme d'Investissement d'Avenir (Equipex equip@meso) pour la plateforme ROMEO de renommée internationale – le supercalculateur ROMEO a été classé 151ème mondial en novembre 2013 au TOP500 et 5ème au GREEN500 – et qui constitue aujourd'hui une mésocentre de premier plan à l'échelle nationale. De plus, grâce aux partenariats existants avec les sociétés Bull, NVIDIA et l'URCA, l'innovation par la simulation numérique est largement encouragée dans notre établissement.

Les équipes impliquées dans le CMI mènent également des activités en collaboration avec les Industries et des actions de maturation. L'équipe CASH a développé des partenariats forts avec des groupes industriels d'envergure. On peut citer par exemple dans le domaine du HPC, les collaborations avec NVIDIA et Bull. Le projet COSMETIMAGE, auquel a participé C. Loscos, a permis de développer une plateforme de mesure des paramètres de la peau avec application pour la cosmétique. Peut être également noté le brevet déposé entre OPEXMedia et le CReSTIC, par D. Debons, L. Lucas et Y. Remion, *Système et procédé configurés pour la captation d'une pluralité d'images à destination d'une restitution multiscopique à déformation contrôlée*, délivré le 7 octobre 2015 (35 pages).

Les membres des équipes CASH, MIPA et RVM ont une implication significative dans la vie associative et communautaire. En dehors des responsabilités majeures prises au sein de l'enseignement, tant à l'IUT qu'à l'UFR, on peut noter les engagements au sein de la section CNU 27 de N. Passat. Plusieurs chercheurs de ces équipes sont membres de la SIF (Société Informatique de France) et se sont engagés à accueillir en février 2017 le prochain congrès sur Reims. Enfin, C. Loscos et L. Lucas siègent dans le comité d'administration de l'AFIG (Association Française de l'Informatique Graphique) comme Y. Remion et C. Loscos dans celui d'EGFR (Chapitre Français d'Eurographics).

IV – APPUI DU MONDE SOCIO-ECONOMIQUE

1. Partenariats régionaux et nationaux, pôles de compétitivité

L'Université de Reims Champagne-Ardenne est un des acteurs académiques de la Région Grand-Est, et participe au développement économique et à l'aménagement du territoire. Elle est membre du Pôle de Compétitivité IAR au niveau régional, et de Cap Digital au niveau national.

Depuis quelques années, des collaborations/échanges se mettent en place au niveau régional, entre l'URCA et AgroParisTech, CentraleSupélec, Pôle IAR, Région Grand Est (en termes de recherche comme d'enseignement) et au niveau national avec les Pôles CapDigital & Systematic, TERATEC.

2. Plateaux technologiques

Comme précisé en section V-1-c, la formation s'appuiera fortement sur la Maison de la simulation (MaSCA)¹, ensemble de plateformes développé par l'URCA, avec un adossement direct au laboratoire CRESTIC. Nous bénéficions notamment d'équipement technologique à la fois spécifique à l'imagerie 3D et la réalité virtuelle avec le plateau technique « Centre Image »² et au calcul haute-performance avec le plateau technique ROMEO³.

Les étudiants auront un accès privilégié à ces infrastructures, bénéficieront du soutien des Ingénieurs de recherche qui y sont affectés, et auront accès aux actions d'animation liés à ces plateaux. En particulier, le « Centre Image » et ROMEO organisent chacun les Journées annuelles qui offrent aux chercheurs de la région, la possibilité de parfaire leurs connaissances (formations, présentations scientifiques et démonstrations) en matière de visualisation scientifique, réalité virtuelle, calcul haute performance. D'autres formations sont offertes, en lien avec les activités développées, comme par exemple en deep learning⁴ en octobre 2016.

3. Entreprises et autres collaborateurs

En complément de ces soutiens établis au sein de l'établissement, les chercheurs des équipes CASH, RVM et MIPA s'appuient sur un réseau collaboratif aux différentes échelles, régionales, nationales et internationales, tant au niveau académique qu'au niveau industriel. Une illustration de ce dynamisme est la mise en place, en 2012, d'un contrat cadre et d'un Laboratoire de Recherche Commun (hébergé au CRESTIC), renouvelé en 2016, entre l'URCA – via le CRESTIC – et la société OPEXMedia. Cette collaboration porte sur le développement de programmes de recherches liés à l'imagerie 3D relief, au HPC, au cloud computing, ainsi qu'au déport de visualisation de postes graphiques. Un autre exemple notable est constitué par la collaboration avec NVIDIA : l'URCA est la première université française à avoir obtenu le label CUDA Research Center. Ce label, adossé aux plateaux de la Maison de la Simulation de Champagne-Ardenne (MaSCA), supporte les activités du groupe CASH dans le cadre notamment de plusieurs projets industriels.

Parmi les partenariats industriels établis, on retrouve plusieurs de grands groupes – Atos-Bull, NVIDIA, Dassault Systèmes, PSA, et le CEA – et des TPEs – XD Productions, Neoxia, Antycip Simulation, Altimesh, OPEXMedia. Cette liste n'est pas exhaustive et de nouveaux partenariats se nouent régulièrement, comme par exemple avec Technicolor. Ces entreprises soutiennent le montage du CMI HPVC au sein de l'URCA et s'engagent à participer à cette formation en contribuant à l'établissement de sujets de projets, en accueillant des étudiants, leur donnant ainsi accès à des savoir-faire et des infrastructures de premier ordre, notamment dans le cadre de stages. Elles pourront également intervenir dans la formation. Elles seront, au demeurant, susceptibles de soutenir financièrement l'effort de formation par le biais de la taxe d'apprentissage.

De nombreux réseaux académiques pourront également être mis à contribution. Nous nous appuierons sur ces liens, établis par le biais de projets collaboratifs et de participations aux instances associatives, pour les différents séjours et projets à réaliser en France comme à l'international durant la formation. Le service des relations Internationales de l'université participera à consolider cette offre, par le développement d'accords ERASMUS, les contacts européens déjà en cours.

¹ <http://www.univ-reims.fr/recherche/plateformes-technologiques/maison-de-la-simulation,15923.html>

² <https://centrelimage.univ-reims.fr/>

³ <https://romeo.univ-reims.fr/>

⁴ <https://romeo.univ-reims.fr/DeepLearning>

V – DESCRIPTION DU CURSUS

Le cursus décrit ci-dessous a été pensé en cohérence avec les structures pédagogiques, tant au niveau des formations « Informatique » qu'au niveau du CMI Bioraffinerie (CMI : Ingénierie en Bioraffinerie).

1. Objectifs

Les transformations induites par le développement du « tout » numérique requièrent un nombre croissant d'ingénieurs sachant maîtriser et promouvoir les sciences, les techniques et les usages portés par cette nouvelle révolution. La rapidité avec laquelle les technologies de l'image et du calcul évoluent est un facteur important d'accroissement de la capacité d'innovation. Aussi, à l'heure où la compétition entre les différents acteurs industriels nationaux et internationaux augmente, ce CMI HPVC vise à concilier :

- le court terme en formant des ingénieurs rapidement opérationnels ;
- le long terme en transmettant aux ingénieurs les connaissances qui leur donneront les capacités de dominer cette évolution.

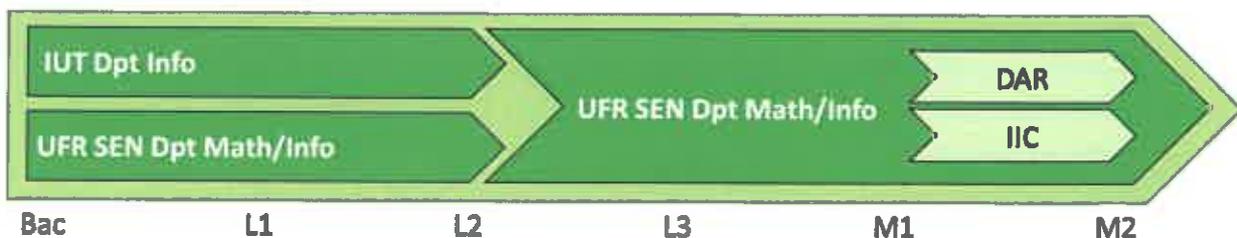
La préparation de ces élèves ingénieurs à leur futur métier mettra ainsi l'accent sur :

- la maîtrise des concepts et des formalismes utilisés en Informatique ;
- l'acquisition d'une compétence technique dans les environnements actuels ;
- les réalités du travail en équipe associées aux techniques de communication.

De façon plus détaillée, les objectifs de formation permettront à l'ingénieur HPVC de posséder :

- la capacité à modéliser afin de découper une application informatique en sous-problèmes pour se ramener à des problèmes déjà connus ou de taille raisonnable ;
- la maîtrise des méthodes formelles de spécification, de développements et de tests afin d'assurer la qualité des livrables (logiciels) ;
- l'autonomie suffisante pour trouver la documentation nécessaire à l'utilisation des outils informatiques, la consulter rapidement, s'adapter aux vocabulaires spécifiques de certains fournisseurs ;
- l'aptitude à la communication afin de pouvoir travailler en équipe, présenter des projets et faire connaître des résultats ;
- une expertise des techniques et méthodes autour de l'image et du calcul.

2. Formation existante



Le CMI tend à s'appuyer sur deux formations initiales existantes : la licence Informatique du Département Mathématiques, Mécanique et Informatique de l'UFR Science Exactes et Naturelles (SEN) ; le DUT Informatique du Département Informatique de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville. A la fin de la deuxième année, les étudiants se retrouveront dans un cursus commun en L3 de la Licence Informatique de l'UFR SEN. Ils intégreront ensuite le Master Informatique du Département MMI, qui offre actuellement trois parcours (ASR, DAR, et IIC)⁵. Les étudiants inscrits au CMI HPVC bénéficieront d'enseignements des parcours Développement des Applications Réparties (DAR) et Ingénierie de l'Image et de la Connaissance (IIC).

Le CMI HPVC s'adossera à ces deux parcours sur les cinq années de formation. Les enseignements se feront principalement sur Reims, à l'UFR SEN et à l'IUT de Reims. Les enseignements complémentaires associés au CMI pourront être dispensés sur d'autres sites de l'Université, par exemple dans le cadre de partenariats avec des entreprises.

⁵ <http://master-informatique.net/>

3. Recrutement

Ce CMI sera piloté conjointement au sein de l'URCA par deux ses composantes : l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles (SEN) au travers de son département de Mathématiques et Informatique et l'IUT de Reims via son département Informatique. L'équipe pédagogique issue de ces deux départements assurera le recrutement du flux entrant d'étudiants (un maximum de 26 étudiants au total) sur la base d'un processus d'admission se déroulant en deux étapes : une phase d'admissibilité basée sur l'évaluation du dossier du candidat et une phase d'admission suite à un entretien individuel. Les candidats retenus auront alors le choix de s'inscrire notamment pour les deux premières années de la formation à l'IUT comme à l'UFR comme le montre le schéma suivant.

Il convient de noter que les étudiants qui opteraient pour la voie IUT se verront délivrer le DUT à l'issue des deux premières années de la formation avec une assurance de poursuivre leur formation à l'UFR dans le cadre de la Licence (L3) et du Master d'Informatique (M1 et M2) en appui sur les parcours Développement des Applications Réparties (DAR) et Ingénierie de l'Image et de la Connaissance (IIC).

Le recrutement dans le cursus de cinq ans s'effectuera très majoritairement après le bac en s'appuyant sur le portail « Admission Post-Bac », auquel pourra s'ajouter un recrutement au cours du semestre 1 avant le début du semestre 2 sans concours, sur la base du dossier scolaire et d'un entretien individuel de motivation.

Ce flux principal d'entrée pourra être complété marginalement par des étudiants de Licence ayant suivi les « semestres renforcés », de Licence-CMI (de domaine proche), d'IUT, de CPGE et d'étudiants issus de formations européennes et internationales. Le recrutement sera réalisé sur la base du dossier académique et d'un entretien individuel de motivation.

Les étudiants souhaitant intégrer le CMI à l'issue d'une autre formation déposeront un dossier de candidature exceptionnelle qui fera l'objet d'une étude au niveau national par le Réseau (cf. référentiel des Cursus Master en Ingénierie).

4. Organisation des enseignements

L'adossement du CMI à la formation initiale se fera sur la base de 20% d'enseignements complémentaires qui se distribueront sur les 5 années de façon homogène. Les choix ont été faits en cohérence avec le CMI IBB en place, en combinant certains enseignements et en mettant en place des collaborations entre les deux CMIs.

L'ensemble des enseignements complémentaires est décliné dans la maquette Excel fournie en accompagnement (ANNEXE 1). Sur les deux premières années, les étudiants de L1-L2 bénéficieront d'enseignement complémentaire horaire, par exemple en anglais et en projet informatique. Les étudiants de DUT1-DUT2 recevront un enseignement complémentaire en contenu en minimisant le nombre d'heures supplémentaires. En effet, les enseignements étiquetés compléments scientifiques (CS) et ouverture sociale économique et culturelle (OSEC) sont déjà inclus dans la formation. En particulier, ils bénéficieront, grâce à leur regroupement en demi-groupe, de compléments en anglais. Un projet de S1-S2 commun aux deux socles de formations, sera présenté à la fête de la science, à l'automne de l'année suivante, à laquelle participe chaque année le CRESTIC.

Tous les étudiants seront invités, chaque année, à participer à des activités autour des plateformes de la MaSCA ainsi qu'aux séminaires organisés par le CRESTIC. Ils participeront activement aux journées des plateformes, décrites en section IV-2, par des présentations des résultats des projets qui s'adosent aux plateformes et par des posters.

La distribution des enseignements supplémentaires est la suivante :

L1-L2 UFR SEN					
Semestre	Matière	ECTS	HP	HNP	Durée (semaines)
S1	Anglais	3	14		
	Visite Labo	1	10		
S2	Projet initiation Ingénierie	4		60	
	Anglais	3	14		
	Conférences	1	10		
	Stage	3			5
S3	Projet initiation ingénierie	2	10	10	
	Anglais	2	7	13	
	Visites	1	10		
S4	Anglais	2	7	13	
	Projet	3		60	
	Stage	3			6
	Conference	1	10		

DUT1-DUT2 IUT RCC					
Semestre	Matière	ECTS	HP	HNP	Durée (semaines)
S1	Visite Labo	1	10		
S2	Projet initiation Ingénierie	2		10	
	Conférences	1	10		
	Stage	3			5
S3	Projet initiation ingénierie	2	10	10	
	Visites	1	10		
S4	Conference	1	10		
	Projet	3		60	
L3-M1-M2 UFR SEM					
Semestre	Matière	ECTS	HP	HNP	Durée (semaines)
S5	Anglais	2	7	13	
	Gestion de projet	2	20		
S6	Projet Intégrateur	6		120	
	Stage	0			6
	Anglais	2	7	13	
S7	Visites	1	10		
	Anglais	2	7	13	
	Conférences	1	10		
S8	Conférences	1	10		
	Stage	4			4
S9	Projet intégration	6		160	
S10	Stage	4			4
Total		60	163	475	25

Au total, la distribution en type d'enseignement est la suivante :

Type	L1-L2-L3-M1-M2		DUT1-DUT2-L3-M1-M2	
	ECTS	%	ECTS	%
Spécialité (SPE)	208	59,26%	140	41,60%
Socle scientifique (SS)	30	8,55%	49	14,56%
Complément scientifique (CS)	27,5	7,83%	50	14,86%
Ouverture Sociétale, économique, et culturelle (OSEC)	85,5	24,36%	97,5	28,97%
Activité de mise en situation (AMS)	40	11,40%	53	15,75%
Socle disciplinaire (SD)	177,5	50,57%	159	47,25%
OSEC - partie "langue"	28,5	8,12%	25,5	7,58%
Total	251		336,5	

5. Organisation du pilotage et des conseils pédagogique et de perfectionnement

Un comité de pilotage du CMI sera mis en place et sera composé du responsable et de trois directeurs d'étude représentant les différentes étapes de la formation. Il y aura ainsi deux directeurs d'étude pour les deux premières années de la formation, un pour la L1-L2 et l'autre pour le DUT. Un troisième directeur d'étude s'occupera des trois dernières années du cursus (L3+M1-M2).

Un conseil pédagogique sera établi et sera composé des enseignants de la formation CMI dans son ensemble, quel que soit leur établissement d'affectation d'origine.

Le conseil de perfectionnement sera tripartite (formation-recherche-entreprise). Il sera composé des responsables du CMI, de la Licence, du DUT, des mentions de Masters impliqués, d'un étudiant de Licence, d'un étudiant de DUT, d'un étudiant de Master. Deux industriels ainsi qu'un représentant du laboratoire seront également membres de droit.

6. Mise en place d'échanges avec l'étranger

Les étudiants auront la possibilité de bénéficier d'échanges de type ERASMUS+. L'URCA a d'ors et déjà mis en place plusieurs accords avec des Universités étrangères (liste ci-dessous). Le DUT envoie régulièrement des étudiants pour un semestre d'étude au Danemark, ainsi qu'en stage professionnel au Canada. Les étudiants du CMI pourront naturellement bénéficier de ces programmes d'échange internationaux. Comme indiqué dans la section IV-3, nos

différents contacts universitaires et industriels à l'international seront contactés pour l'accueil de projets et stages des étudiants du CMI.

Liste des Universités étrangères pour lesquelles l'URCA a développé des accords d'échanges dans le cadre d'un programme ERASMUS+ en Informatique :

Pays	Université
Danemark	VIA UNIVERSITY COLLEGE
Roumanie	UNIVERSITATEA DIN ORADEA
Slovénie	UNIVERSITY OF MARIBOR

Liste des Universités étrangères pour lesquelles l'URCA a développé des accords d'échanges hors Europe en Informatique :

Continent	Pays	Ville	Université
Amérique du Nord	CANADA	Shawinigan	Collège Shawinigan
Amérique du Nord	CANADA	Chicoutimi	Université du Québec à Chicoutimi
Amérique du Nord	CANADA	Ottawa	La Cité – Le Collège d'Arts Appliqués et de Technologie
Afrique / Moyen Orient	REPUBLIQUE DU CONGO	Brazaville	Centre de formation en Informatique du CIRAS (CFI-CIRAS)
Amérique du Nord	CANADA	Lévis	Cégep de Lévis-Lauzon
Amérique du Nord	CANADA	Lévis	Cégep de Lévis-Lauzon

7. Flux d'étudiants envisagés

Les étudiants inscrits en CMI formeront deux demi-groupes complets lors des deux premières années de formation, et un groupe complet par la suite. Le nombre d'étudiant envisagé par année de formation est résumé dans le tableau suivant :

Niveau	L1		L2		L3	M1	M2
Socle de formation	IUT – DUT1	UFR – L1	IUT – DUT2	UFR – L2	UFR – L3	UFR – M1 – DAR et IIC	UFR – M2 – DAR et IIC
Nombre d'étudiants	12-14	14-16	12-14	14-16	26-30	26-30	26-30

VI – L’EVALUATION INTERNE

L'évaluation interne du projet de CMI proposé doit être réalisée au niveau du CMI (porteur ou membre de l'équipe pédagogique...) et validé au niveau de l'établissement (Responsable CMI de l'université).

Cette évaluation sera faite à partir de la fiche d'expertise commune fournie aux experts pour la validation et pour le suivi des CMI.

L'auto-évaluation sera fournie en annexe du dossier de proposition du CMI.

ANNEXE 1 – MAQUETTE DU CURSUS

**ANNEXE 2 – SYLLABUS – DETAIL UE PAR UE – CONTENUS ET
COMPETENCES VISEES**

ANNEXE 3 – EVALUATION INTERNE VALIDEE PAR L'UNIVERSITE

ANNEXE 4 – LETTRE DU PRESIDENT

ANNEXE 5 – LETTRES D’ENGAGEMENT ET DE SOUTIENS

Les partenaires suivants soutiennent le projet. Certains ont déjà fourni une lettre d’engagement ; d’autres le feront d’ici le dépôt du dossier.

- Laboratoire Crestic
- XD Productions
- Kitware
- Atos-Bull
- NVIDIA
- CEA
- Teratec
- pôle IAR
- Technicolor
- Altimesh
- pôle CapDigital
- pôle Systematic
- ESI Group
- Adobe
- Dassault Systèmes
- PSA
- Renault
- Neoxia
- Anticyp Simulation
- OPEXMedia

Il vous est proposé:

- d'approuver la création du parcours Coursus Master Ingénierie « Informatique : High-Performance Visual Computing »

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président,

Guillaume GELLE

ANNEXE 3

- **Annexé financière DU Suivi et probation des personnes placées sous main de justice**

BUDGET PREVISIONNEL		ANNEE 2016-2017
Formation : DU Suivi et probation des personnes placées sous main de justice Composante : UFR Droit et Science Politique Département : Responsable : Mme HERZOG-EVANS Martine Effectif : 12 étudiants Heures (EHTD): 277,5 heures		
Détails / Calculs justificatifs (si nécessaire)		Montants
RECETTES		
1. DROITS D'INSCRIPTION ⁽¹⁾		
Formation initiale : 0 étudiants	831,4 euros (part pédagogique 355,3 + frais d'inscription master)	
Formation continue individuelle : 0 étudiants	1176,1 (part pédagogique 700 + frais d'inscription master)	
Formation continue conventionnée : 12 étudiants	12 x 1876,1 (part pédagogique 1400 + frais d'inscription master)	22 513,20 €
SOUS TOTAL DROITS D'INSCRIPTIONS (1)		22 513,20 €
2. SUBVENTIONS ⁽¹⁾		
PRF (Programme Régional de Formation)		
Autres subventions (Collectivités ...)		
Financement Conseil Régional (salariés)		
SOUS TOTAL SUBVENTIONS (2)		0,00 €
3. AUTRES ⁽¹⁾⁽²⁾		
Taxe d'apprentissage, Subvention d'entreprise		
Plan de Formation Entreprises		
Congé et Droit Individuels de Formation (CIF & DIF)		
Autres ⁽¹⁾		
SOUS TOTAL AUTRES (3)		0,00 €
TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3)		22 513,20 €
DEPENSES		
1. CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾		
Enseignants Titulaires	137,5h EHTD x 42,96 = 5 907	14 059,20 €
Enseignants Vacataires	140h EHTD x 58,23 = 8 152,20	
SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL(1)		14 059,20 €
2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE		
Missions - Déplacement	Déplacements Mons/Reims - Avans University/Reims	4 065,61 €
Hébergement, Restauration		661,67 €
Photocopies, papeterie...		800,00 €
SOUS-TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE(2)		5 527,28 €
3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT UNIVERSITE		
Charges Indirectes (13%)	13% 22 513,20 €	2 926,72 €
SOUS-TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT UNIVERSITE (3)		2 926,72 €
TOTAL DEPENSES (B) = (1) + (2) + (3)		22 513,20 €
RESULTAT (A) - (B)		0,00 €

⁽¹⁾ : Détailler les rubriques

⁽²⁾ : A préciser. Ajouter autant de lignes que nécessaire.

Il vous est proposé:

- ☛ **d'approuver l'annexe financière du DU Suivi et probation des personnes placées sous main de justice**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président,

Guillaume GELLE

ANNEXE 4

- Annexe financière DU Œnotourisme

BUDGET PREVISIONNEL	ANNEE 2017-2018
----------------------------	------------------------

Formation :	<i>DU Wine Tourism, Heritage and Senses</i>
Composante :	<i>Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne</i>
Département :	
Responsable :	Théodore GEORGOPOULOS / Laure CASTIN
Effectif :	15 à 20
vol heures enseignement / étudiant :	480

	Détails / Calculs justificatifs (si nécessaire)	Montants
RÉCETTES		
1. DROITS D'INSCRIPTION⁽¹⁾		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
droits scolarité formation initiale	14x 4500	63 000,00 €
	SOUS TOTAL DROITS D'INSCRIPTIONS (1)	63 000,00 €
2. SUBVENTIONS⁽¹⁾		
PRF (Programme Régional de Formation)		
Autres subventions (Collectivités ...)		
Financement Conseil Régional (salariés)		
	SOUS TOTAL SUBVENTIONS (2)	
3. AUTRES⁽¹⁾⁽²⁾		
Taxe d'apprentissage, Subvention d'entreprise		
Plan de Formation Entreprises	6 x 6 500	39 000,00 €
Congé et Compte personnel de Formation (CIF & CPF)		
Autres ⁽¹⁾		
	SOUS TOTAL AUTRES (3)	39 000,00 €
	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3)	102 000,00 €

	DÉPENSES	
1. CHARGES DE PERSONNEL⁽¹⁾		
Enseignants Titulaires	335 h / base 63 euros chargés	21 105,00 €
Enseignants Contractuels	270 h / base 135 euros chargés	36 450,00 €
Heures Complémentaires (Titulaires + Contractuels)		
Tutorat (5 groupes)	75h / base 48 euros TD chargés - 15h encadrement / 5 groupes	3 600,00 €
Biatoss (Gestion administrative)		5 000,00 €
Autres ⁽¹⁾		
	SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL(1)	66 155,00 €
2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE		
Documentation / communication		2 500,00 €
Missions - Déplacement		4 200,00 €
Frais de réception		4 500,00 €
Supports et matériels pédagogiques		6 000,00 €
Autres ⁽¹⁾		
dégustations et visites		2 000,00 €
location de salles (tarif CCI - base 150h)		3 385,00 €
	SOUS-TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE(2)	22 585,00 €
3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT UNIVERSITE		
Charges indirectes (13%)	13% 102 000,00 €	13 260,00 €
	SOUS-TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT UNIVERSITE (3)	13 260,00 €
	TOTAL DEPENSES (B) = (1) + (2) + (3)	102 000,00 €
RESULTAT (A) - (B)		0,00 €

⁽¹⁾ : Détailler les rubriques

⁽²⁾ : A préciser. Ajouter autant de lignes que nécessaire.

Il vous est proposé:

- **d'approuver l'annexe financière du DU OENOTOURISME**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président,

Guillaume GELLE

ANNEXE 5

- Note de cadrage PEDR

1. Procédure d'attribution de la PEDR :

Les bénéficiaires :

- PR et MCF (titulaires et stagiaires)
- DR et CR,
- PUPH et MCUPH (titulaires et stagiaires),

Les conditions d'attribution :

- **Activité scientifique d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion de leurs travaux et des responsabilités scientifiques exercées, (avoir un service d'enseignement correspondant annuellement à 64 HTD)**
- **Contribution exceptionnelle à la recherche, (avoir un service d'enseignement correspondant annuellement à 64 HTD)**
- **Lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national,**
- **Aux EC placés en délégation auprès de l'Institut Universitaire de France.**

La procédure d'attribution :

Pour les lauréats d'une distinction scientifique et les EC placés en délégation auprès de l'IUF, la PEDR est attribuée de plein droit après avis sur le montant de la commission de recherche du conseil académique.

Fixation des critères de choix :

Le CA :

Arrête les critères de choix des bénéficiaires,

Les barèmes afférents au sein duquel s'inscrivent les décisions individuelles

Après avis de la commission de recherche du conseil académique.

ATTENTION :

Les critères de choix et de barème doivent être rendus publics selon une procédure fixée par le CA.

La procédure serait de prévoir une publication sur le site internet de l'établissement au sein d'une rubrique dédiée et transmission à l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'établissement avec appel à candidature 15 jours avant la date d'ouverture de la campagne – **LE 14 FEVRIER 2017.**

- Commission de recherche du
- CA du
- Publication sur le site Internet + transmission de l'information aux EC

31 janvier 2017

Examen des candidatures :

L'université de Reims a choisi de recourir à l'instance nationale d'évaluation, le CNU pour les enseignants chercheurs, le CNU Santé pour les hospitalo-universitaires + odonto.

Attributions individuelles :

Elles seront fixées PAR LE PRESIDENT APRES AVIS COMMISSION DE RECHERCHE.

Montant de la prime :

Pour une attribution au titre d'une activité scientifique d'un niveau élevé :

De 3500 à 15 000 euros/an,

Pour une attribution au titre d'une contribution exceptionnelle à la recherche et aux lauréats d'une distinction scientifique :

Maximum 25 000 euros/an,

Pour une attribution dans le cadre d'une délégation IUF :

Maximum 15 000 euros/an, montant minimum fixé à 6000 euros/an pour un membre junior et montant minimum fixé à 10 000 euros/an pour un membre sénior.

- **Modalités de versement :**

Pendant 4 ans selon un rythme annuel, trimestriel ou mensuel fixé par le CA.

Aucune incompatibilité avec les autres primes.

2. Organisation pratique pour l'année 2017:

Procédure entièrement dématérialisée sur l'application ELARA.

3. Calendrier pour l'année 2017 :

Option des établissements pour l'instance d'examen des dossiers	- 13 janvier 2017
Diffusion par les établissements de l'appel à candidatures, des critères de choix et du barème	- 31 janvier 2017
Saisie des candidatures	- 14 février au 7 mars 2017
Vérification des dossiers par les établissements	- 8 mars au 4 avril 2017
Réunion des sections des CNU	- Avril à septembre 2017
Transmission des avis des instances aux établissements	- 5 octobre 2017
Réunion des instances des établissements	Au plus tard le 24 novembre 2017
Mise en paiement	Décembre 2017 ou Janvier 2018.

Proposition URCA 2017

A Conditions d'attribution

1. Être rattaché à titre principal à une unité de recherche labellisée URCA
2. Effectuer à l'URCA un service statutaire d'au moins 64HTD

B. Principes d'attribution

1. Les dossiers classés par la commission du CNU dans les 20 % meilleurs sont retenus directement au taux fixé par l'arrêté ministériel du 17 novembre 2010 :
 - pour les PR1 et PREX ou personnels assimilés : 6720 euros annuels
 - pour les PR2 et MC ou personnels assimilés : 5140 euros annuels
2. Les EC en délégation à l'IUF reçoivent de droit la PEDR au taux fixé par le même arrêté
3. Les titulaires d'une chaire reçoivent une PEDR au taux de 6000 euros
4. Les dossiers classés par le CNU dans les 30 % et qui ne présentent aucune note C donnent lieu, dans la mesure où l'état des finances le permet, à une PEDR modulée selon les principes suivants :
 - a. Pour les critères P (publications et production scientifique) et E (encadrement doctoral et scientifique) : une note A vaut 4 points, une note B 1 point
 - b. Pour les critères D (rayonnement et vulgarisation) et R (responsabilités scientifiques), une note A vaut 2 points, une note B 1 point.
 - c. Une PEDR à taux variable est attribuée aux dossiers qui reçoivent une note comprise entre 8 et 12 points. Pour la campagne 2017, le taux est calculé selon la grille suivante :

	PR1 et PREX	PR2 et MC
12 points	5800 euros	4600 euros
11 points	5200	4200
10 points	4600	4000
9 points	4000	3800
8 points	3560	3560

Benchmark

Université Nice Sophia Antipolis :

Au vu de l'évaluation, sans réexamen, les dossiers faisant partie des 20% meilleurs dossiers sont proposés directement à l'attribution de la PEDR et il est confié à un bureau de la commission de recherche le soin de définir les règles complémentaires d'élimination et de réexamen au vu du nombre de dossier, des profils de note et de la marge de manœuvre financière.

Barèmes :

PR 1C et PR CEX	6717.36 euros
PR 2C	5136.68 euros
IUF JUNIOR	6000 euros
IUF SENIOR	10 000 euros
CHAIRE	6000 euros
MCF	3555.84 euros

Université de Bordeaux :

La PEDR est attribuée de manière prioritaire par le Président à l'ensemble des personnels évalués niveau A par l'Instance nationale d'évaluation.

Dans la limite de l'enveloppe budgétaire déterminée chaque année par le CA, la PEDR peut être attribuée par le Président après avis de la commission de recherche aux personnels évalués B en prenant en compte par ordre de priorité décroissant les éléments scientifiques d'évaluation ou notes intermédiaires fournis par l'instance nationale d'évaluation :

- niveau de l'encadrement doctoral (critère ou note Intermédiaire E),
- publications/production scientifique (critère ou note intermédiaire P),
- responsabilités scientifiques (critère ou note intermédiaire R) et diffusion des travaux (critère ou note intermédiaire D).

Barèmes :

Niveau standard unique	5000 euros
IUF Junior	6000 euros
IUF Sénior	10 000 euros
Chaire junior	5000 euros
Personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national conférée par un organisme de recherche dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la recherche.	5000 euros

Le paiement de la PEDR est suspendu lorsque le titulaire effectue un service statutaire inférieur à 64HTD.

Université de Strasbourg :

Attribution de la PEDR à tous les dossiers classés A, tous les dossiers classés B sont réexaminés pour dégager des dossiers de qualité contenant au plus une évaluation C sur l'un des 4 critères.

Parmi les seuls dossiers des maîtres de conférences classés C, les dossiers comportant une évaluation A sur le critère « publication et production scientifique » et au moins un B sur l'un des trois autres critères peuvent être réexaminés.

Barème :

PR 1C PR CEX	6000 euros
PR 2C MC HC	5000 euros
MC CN	4000 euros

Il vous est proposé:

- **d'approuver** les critères d'attribution de la PEDR (Note de cadrage PEDR Campagne 2017 et proposition des conditions et principes d'attribution pour la Campagne 2017)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président,

Guillaume GELLE

ANNEXE 6

- **Modification de l'article 11 des Statuts de l'URCA**

Modification de l'article 11 des Statuts de l'URCA

Afin d'avoir une formule plus générique, une modification statutaire est demandée au niveau des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Ancienne rédaction (Statuts de l'URCA en vigueur)	Proposition de nouvelle rédaction
<p>Article 11 : Composition du Conseil d'Administration Le Conseil d'Administration comprend 36 membres :</p> <p>1°- 16 représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs, en exercice dans l'établissement, dont la moitié de professeurs des universités et personnels assimilés.</p> <p>2°- 8 personnalités extérieures nommées pour 4 ans dont :</p> <ul style="list-style-type: none">• 3 représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements :- Conseil régional- Reims métropole- Le Grand Troyes	<p>Article 11 : Composition du Conseil d'Administration Le Conseil d'Administration comprend 36 membres :</p> <p>1°- 16 représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs, en exercice dans l'établissement, dont la moitié de professeurs des universités et personnels assimilés.</p> <p>2°- 8 personnalités extérieures nommées pour 4 ans dont :</p> <ul style="list-style-type: none">• 3 représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements :- Conseil régional- L'EPCI auquel se rattache la Ville de Reims, pour les compétences relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche- L'EPCI auquel se rattache la Ville de Troyes, pour les compétences relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche

Il vous est proposé:

- **d'approuver la modification de l'article 11 des Statuts de l'URCA**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président,

Guillaume GELLE

ANNEXE 7

- **Powerpoint de présentation du Bilan Social
2015**



BILAN SOCIAL 2015

Présentation du bilan social 2015

L'Université de Reims Champagne-Ardenne publie son bilan social pour l'année 2015

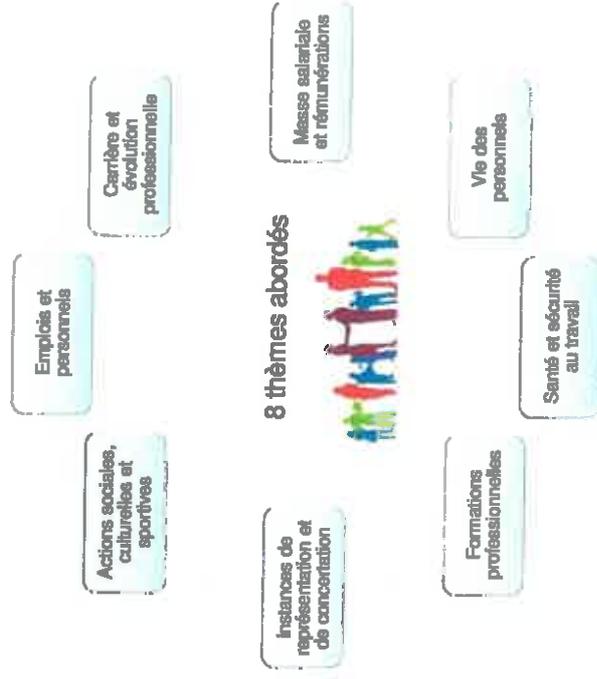
Le bilan social est un document récapitulatif des principales données sociales chiffrées de l'URCA.

Il fournit des informations qui permettent d'apprécier la situation de l'université à un instant T (au 31/12/2015), d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus.

Il poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer une plus grande transparence des ressources humaines de l'URCA
- Informer le personnel et les partenaires sociaux en interne et en externe
- Faciliter le dialogue social

Références : Art. 34 et 37 du décret n°2011-184 du 15 février 2011



Document support au CA du 31 janvier 2017

Le 31 janvier 2017 - Direction des Ressources Humaines

Université de Reims Champagne-Ardenne



EVOLUTION DU BILAN SOCIAL

Le bilan social 2015 :

- Processus d'amélioration continue
- Prise en compte des pistes d'améliorations soulevées lors de la présentation du bilan social 2014 aux instances (CT/CA)
- Arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social

I. Amélioration continue sur la forme	II. Amélioration continue sur le fond	
<p><u>Quelques exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la mise en page et de la pagination • Nouvelles illustrations • Focus sur les évolutions des statistiques de l'année en cours et celles de l'année antérieure 	<p>a) Intégration de nouveaux éléments</p> <p><u>Quelques exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des emplois (p.56) • Focus « Remboursement transport » (p.102) • Intégration de la partie « Qualité de vie au travail » dans la section « Santé et sécurité au travail » (p.125) • Intégration des « formations demandées lors des entretiens professionnels » (p.150) 	<p>b) Enrichissement de l'existant</p> <p><u>Quelques exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du « focus sur les non-titulaires » avec intégration du type de contrats par type de population (p. 33 et p.35) • Développement de la partie « Mobilité et recrutement » : Intégration des statistiques liées à la mobilité interne (p.76) • Bilan Hygiène et sécurité sur différentes années (p.139)



Présentation – points mis en exergue

I. Emplois de l'URCA – plafond global de 2461 ETPT (contre 2 452 en 2014 – réajustement Ministériel et plafond propre)

II. Effectifs au 31/12/2015 : 2 475 agents titulaires et non-titulaires (2 447 en 2014)

❖ Augmentation générale de 1,14% des effectifs entre 2014 et 2015

> Enseignants/Enseignants-chercheurs : 1 447 agents (contre 1454 en 2014)
 > BIATSS : 1028 agents (contre 989 en 2014)

> Titulaires : 1 786 agents (contre 1 795 en 2014 ; soit - 0,50%)

> Non-titulaires : 689 agents (contre 652 en 2014 ; soit + 5,67%)
 ❖ dont 15 requalifications CDD en CDI (en 2015)

III. Répartition par catégorie FP

> Depuis 2013, progression des catégories A (+0,8 points) et B (+1,0 points)

> Dans le même temps, diminution de la proportion des catégories C (-1,8 points)

Tableau 3 Proportion des personnels par catégorie FP et équivalent de 2013 à 2015

Catégorie	2013	2014	2015
Catégorie A	79,9%	79,5%	74,7%
Catégorie B	8,5%	8,7%	9,3%
Catégorie C	11,6%	11,8%	16,0%
Total	100%	100%	100%

MESR 2014-2015
 Titulaires URCA/MESR
 A : 78,1% / 67,5%
 B : 10,0% / 12,1%
 C : 16,9% / 20,4%

Figure 5 Proportion des enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS en 2015



MESR 2014-2015
 BIATSS : 48,5%
 E-EC : 50,5%

Figure 6 Proportion des personnels par statut en 2015



MESR 2014-2015
 Titulaires : 64,8%
 Non-titulaires : 35,2%



Présentation – points mis en exergue

III. Bilan des flux de personnels en 2015

Statut	Entrées	Sorties	Flux d'effectifs	Flux d'effectifs 2014
Titulaires	84	93	-9	+34
Non titulaires	221	184	+37	+3

IV. Répartition des personnels par sexe

A l'échelle de l'URCA : Représentation féminine : 50,9% -- Représentation masculine 49,1%
=> + 1,2 points par rapport à 2014

- > BIATSS : population majoritairement féminine 65,1% (contre 65,2% en 2014)
- > Enseignants/Enseignants-chercheurs : population majoritairement masculine 59,1% (contre 59,8% en 2014)

III. Population « vieillissante »

- > Age médian 44 ans (identique en 2014)
 - ❖ Titulaires : 47 ans (+1 an par rapport à 2014)
 - ❖ Non-titulaires : 31 ans

V. Recrutement BOE

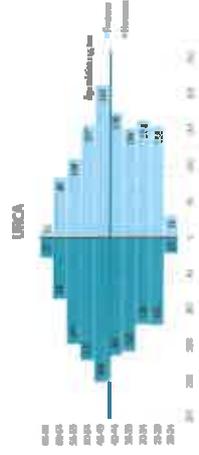
- > Taux d'emploi équivalent à 2,30% des effectifs (majoritairement population BIATSS de catégorie C).
- > Augmentation de +0,5% entre 2013 et 2015

MESR 2014-2015
BOE : 2,32%

Figure 4. Proportion des barreaux et des femmes par catégorie FP en 2015



Figure 5. Pyramide des sexes (Population des personnels de l'URCA)





Présentation – points mis en exergue

VI. Focus sur la cartographie des emplois au 31/12/2015

- > 14 familles professionnelles
- > 116 métiers

Famille professionnelle	Nombre de métiers	Effectif
Administration générale	7	109
Affaires juridiques	3	3
Bibliothèques, documentation & Archives	7	77
Documentation, Culture, Communication, Edition & TICE	11	40
Education et formation tout au long de la vie	8	179
Enseignement supérieur et recherche	14	1663
Etudes et évaluation	5	8
Gestion budgétaire, financière et comptable	7	64
Management & Pilotage	3	6
Patrimoine – Logistique – IMMO – Maintenance	13	174
Ressources Humaines	15	58
Relations Internationales	3	10
Systèmes informatiques, réseaux et télécommunication	11	62
Santé - cohésion sociale	9	22



Présentation – points mis en exergue

VII. Focus sur les promotions

Type de population	Type de promotion	Hommes	Femmes	Total	Comparatif 2014
BIATSS	Tableau d'avancement et examen professionnel	13	27	40	37
	Liste d'aptitude (<i>changement de corps</i>)	-	5	5	6
Enseignants et enseignants-chercheurs	Tableau d'avancement	28	9	37	35

- Augmentation du volume des agents promus de + 5,13% entre 2014 et 2015 (78 en 2014 contre 82 en 2015)
 - Population BIATSS : promotions majoritairement féminines (71,1%)
 - Population enseignants et enseignants-chercheurs : les promotions concernent principalement les hommes (75,7%)

MEESR 2014-2015
E-EC
Hommes : 69,5%

V. Vie des personnels

- Durée du travail/congés :
 - * 93,1% d'emplois à temps complet (+1,9 points par rapport à 2014)
 - * 10,8% de la population BIATSS à temps partiel - 4,1% de la population Ens-Ens chercheurs
 - * Augmentation des mi-temps thérapeutiques

MEESR 2014-2015
Travailleur UNICA/MEESR
Temps complet : 94,65% / 69,5%
Temps partiel : 5,15% / 3,7%

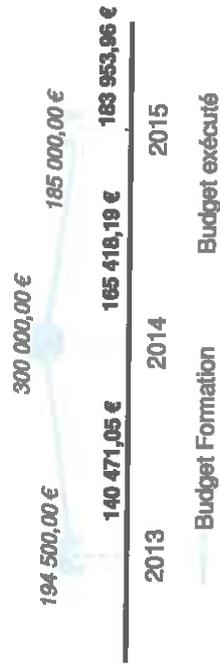


Présentation – points mis en exergue

VII. Formation professionnelle

	2013	2014	2015
Nombre de jours de formation	1824	1779	1908
Nombre de stagiaires	1 911	1 820	1 907
Nombre d'agents formés	863	863	1124
Nombre de jours de formation par agent	2,2	2	1,7

➤ Augmentation de la consommation du budget formation de + 11%





Merci pour votre attention

